

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

DU QUARTIER
VAL DES ROSES - CONTAMINE - CHAMP DE MARS
(QN 073 03M)

quartiers2030





François RAVIER
Préfet de la Savoie

Le Contrat de Ville 2024-2030 d'Albertville porte l'ambition d'apporter une réponse encore plus efficace, encore plus en proximité, encore plus opérationnelle pour réduire les inégalités et répondre aux besoins des populations des quartiers dits prioritaires d'Albertville.

En intégrant le Champ de Mars au périmètre du quartier politique de la ville, ce nouveau contrat de ville répond désormais davantage aux réalités et aux enjeux de cohésion du territoire.

A Albertville, aujourd'hui, ce sont 1.900 habitants qui bénéficient des moyens, des compétences, des initiatives portées par la politique de la ville.

Le Contrat de Ville 2024-2030 définit un horizon partagé pour les territoires prioritaires d'Albertville.

Avec les habitants et les partenaires, nous avons souhaité inscrire au premier des rangs des préoccupations les actions en direction de la jeunesse et la parentalité. En effet l'accès à l'éducation et à l'insertion sont des leviers essentiels pour l'amélioration des conditions et des parcours de vie. Mieux accéder à ses droits, améliorer son cadre de vie, évoluer en sécurité dans son quartier sont autant d'aspirations exprimées par les habitants et pour lesquels le Contrat de Ville va agir à travers une feuille de route claire, pragmatique et dotée de moyens.

Ce document fixe des priorités mais aussi des méthodes et des moyens pour répondre aux défis importants que connaissent les quartiers. En évaluant de manière régulière et précise l'impact des actions, en facilitant et pérennisant l'accès aux crédits pour les acteurs associatifs, en portant l'ambition constante d'« aller vers » et de faire participer les habitants, nous posons les fondements d'une politique publique qui réussit ses objectifs et sera capable de se réajuster.

Ce Contrat de Ville est le produit d'une ambition collective et partagée. Son processus d'élaboration s'est appuyé sur une multitude d'acteurs engagés au quotidien pour les quartiers : les habitants d'abord qui ont été mobilisés tout au long de l'écriture, les associations qui ont pu s'investir à toutes les phases de construction, les services et institutions signataires, bien sûr, qui ont matérialisé leur participation par des engagements réciproques. Mais ce document est surtout le témoin d'une forte synergie entre les collectivités d'Albertville, d'Arlysière et les services de l'Etat. Cette coopération est essentielle pour l'avenir de nos quartiers.

Je remercie chacun d'entre vous pour son investissement et sais pouvoir compter sur votre engagement pour traduire nos intentions en changements concrets pour les habitants au cours du nouveau **Contrat de Ville 2024-2030**.



Franck LOMBARD
Président de la
CA Arlysère

&

Fatiha BRIKOU AMAL
Vice-présidente de la
CA Arlysère,
en charge de la
Politique de la ville

Le renouvellement du Contrat de Ville Val des Roses-La Contamine, étendu au secteur du Champ de Mars ouvre de nouvelles opportunités d'amélioration des conditions de vie dans le Quartier Prioritaire. Les efforts engagés seront donc poursuivis pour lutter contre les situations de précarité, de renoncement ou de non-recours aux droits, de permettre l'accès aux soins, de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation...

Ce nouveau **Contrat " Quartiers 2030 "** a été réfléchi et construit avec et pour les habitants en lien étroit avec l'ensemble des acteurs locaux (*associations, institutions, élus, établissements scolaires...*) sur la base des enseignements du Contrat 2014-2023. En effet, l'évaluation conduite a permis de pointer nos réussites et nos axes de progrès afin de répondre avec justesse aux besoins des habitants.

Par cette construction, 7 priorités se dégagent pour 2024-2030 :

- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif,
- Soutenir les jeunes dans leur parcours éducatif, d'insertion et d'autonomie,
- Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle,
- Prévenir le non-recours aux droits,
- Faciliter l'accès aux soins et à une alimentation saine,
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie,
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants.

Ce nouveau projet se présente comme une réponse globale et complémentaire aux politiques publiques déjà en place, et engage les signataires à soutenir les objectifs poursuivis.

Notre volonté est d'inscrire le Quartier Prioritaire à l'échelle du territoire Arlysère. Le QPV doit ainsi participer à l'équilibre territorial dans un ensemble socio-économique cohérent.

Il est également indispensable de soutenir le tissu associatif et d'accompagner le partenariat. Au cours de la précédente période, nous avons pu répondre à de multiples enjeux grâce à la mobilisation de moyens nouveaux et la coordination des acteurs engagés.

" Quartier 2030 " est une nouvelle opportunité de mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour une société plus juste, plus solidaire et plus durable dans laquelle les habitants deviennent acteurs du changement et sont invités à participer au déploiement des actions favorables à l'amélioration de leurs conditions de vie.

" La politique de la ville ? C'est génial ! "

Ce sont par ces mots qu'une habitante sympathique et souriante du quartier du Champ de Mars répondait la semaine dernière à la question que je lui posais : « Qu'est-ce que la politique de la ville ? »

Cette réponse enthousiaste mais trop concise pour en faire un édito, m'a permis de tirer un bilan des effets induits par le premier Contrat de Ville signé en 2014.

Tout d'abord la ville a pu bénéficier, pour les quartiers prioritaires, de moyens financiers conséquents apportés par les différents partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération Arlysère et son bailleur social. Qu'ils en soit tous ici sincèrement remerciés.

Ensuite, ce dispositif nous a permis de mieux se connaître entre collectivités et partenaires de la cité, de travailler ensemble, de se coordonner. Les conséquences de cette politique publique se révèlent aujourd'hui bien au-delà des sujets de quartiers prioritaires. Au quotidien maintenant, nous savons nous interpellier pour mieux servir les intérêts de tous les habitants.

Sur le plan patrimonial, nous avons su fédérer les énergies pour enrayer la dégradation des immeubles et des équipements publics. Dans le quartier du Val des Roses, nous avons déployé un réseau de chauffage urbain économique et vertueux, amélioré l'isolation et le confort des appartements, embellit les abords des bâtiments. A la Contamine, après avoir ouvert le quartier en démolissant un des trois blocs d'immeuble, nous commençons également une réhabilitation lourde des appartements pour en améliorer le confort. Nous décroisonnons et embellissons les espaces pour une meilleure qualité de vie au sein du quartier.

Concernant le cadre de vie des habitants, là encore, grâce à la coordination des collectivités ainsi qu'aux rencontres régulières mises en place entre tous les acteurs tels que les associations (*CSF, CNL, MCMA, Vivre au Val des Roses, Sauvegarde, CAPS, FOL...*), les institutions (*France Travail, La mission locale Jeunes, la CAF...*) mais également les services de la ville d'Albertville (*médiation, enfance jeunesses, le centre socio culturel, le CCAS*), nous avons pu faire bouger les lignes.

Nous sommes arrivés à ramener au sein du quartier, des associations d'entraides dans le domaine social ou sanitaire (*Aider, Espoir 73, Deltha Savoie*), des services à la personne avec la Maison France Services, la Maison de la Justice et du Droit, et enfin, grâce à l'écoute active des habitants, nous sommes fiers d'avoir pu accompagner l'installation d'un premier commerce alimentaire avec l'épicerie solidaire : Le panier de Thérèse.

Le Contrat de Ville 2024-2030 étendu au secteur du Champ de Mars ouvre de nouvelles opportunités qui, soyons-en certains, seront toutes autant enthousiasmantes. Nous allons nous servir de ce que nous avons appris, développé et construit depuis ces dernières années, pour envisager avec ambition l'avenir heureux des habitants des quartiers prioritaires.

Elle a bien raison cette habitante du Champ de Mars, " La politique de la ville, c'est génial ! "



Frédéric
BURNIER FRAMBORET
Maire
Ville d'Albertville

Le présent Contrat de Ville est conclu entre :

- La Communauté d'Agglomération Arlysère, représentée par son Président,
- L'Etat, représenté dans le département par le Préfet de la Savoie,
- La Ville d'Albertville, représentée par son Maire,

Et

- Le Département de Savoie, représenté par son Président,
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, représentée par son Directeur,
- Le bailleur social SEM4V, représenté par sa Directrice,
- L'Education Nationale, représentée par son Recteur,
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par son Directeur Régional,
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par son Directeur Régional,
- France Travail, représenté par sa Directrice Territoriale,
- La Caisse Dépôts – Banque des territoires, représentée par son Directeur Régional



Francck **LOMBARD**
Président
de la Communauté d'agglomération Arlysère



François **RAVIER**
Préfet
de la Savoie



Frédéric **BURNIER FRAMBORET**
Maire
de la Ville d'Albertville



Hervé **GAYMARD**
Président
du Conseil Départemental de Savoie



Vincent **CLERC**
Directeur
de la CAF de la Savoie



Fanny **LE GUYADER**
Directrice Générale
de la SEM4V



François **COUX**
Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale



Raphaël **BECKER**
Directeur de la délégation
départementale de Savoie



Karine **BLANDINO-COUTANTIC**
Directrice territoriale
de l'Agence France Travail



Corinne **STEINBRECHER**
Directrice territoriale
de l'Arc Alpin



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE	12
1.1 Eléments de contexte	14
1.1.1 Démographie	14
1.1.2 Logement	15
1.1.3 Education	16
1.1.4 Emploi et insertion	18
1.1.5 Revenu	19
1.2 Fiche d'identité des 3 secteurs du Quartier Prioritaire	20
1.2.1 Val des Roses	20
1.2.2 La Contamine	22
1.2.3 Champ de Mars	24
2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PRIORITAIRES	26
2.1 Soutenir les familles dans leur rôle éducatif	28
2.2 Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie	31
2.3 Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle	34
2.4 Prévenir le non-recours aux droits	37
2.5 Accéder aux soins et à une alimentation saine	39
2.6 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie	42
2.7 Assurer la tranquillité résidentielle des habitants	45
3. FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE	48
3.1 Gouvernance	49
3.1.1 Principes généraux	49
3.1.2 Articulation avec les dispositifs connexes au Contrat	50
3.1.3 Les clefs de la réussite	51
3.2 Pilotage et coordination	52
3.2.1 Principes généraux	52
3.2.2 Rôle et composition des instances	52

3.2.3 Schéma d'organisation des instances	53
3.3 Participation des habitants	54
3.3.1 Intentions et objectifs	54
3.3.2 Modalités de la participation	54
3.4 Guide d'évaluation	55
3.4.1 Intentions et objectifs	55
3.4.2 méthode d'évaluation	56
3.4.3 Temporalités et livrables	56
3.5 Financement des projets inscrits au Contrat de Ville	57
3.6 Engagements des signataires	59
3.6.1 Mobilisation du Droit Commun	59
3.6.2 Engagements	59
3.6.3 Compétences mobilisées	59
4. GLOSSAIRE	62
5. ANNEXES	63

PRÉAMBULE

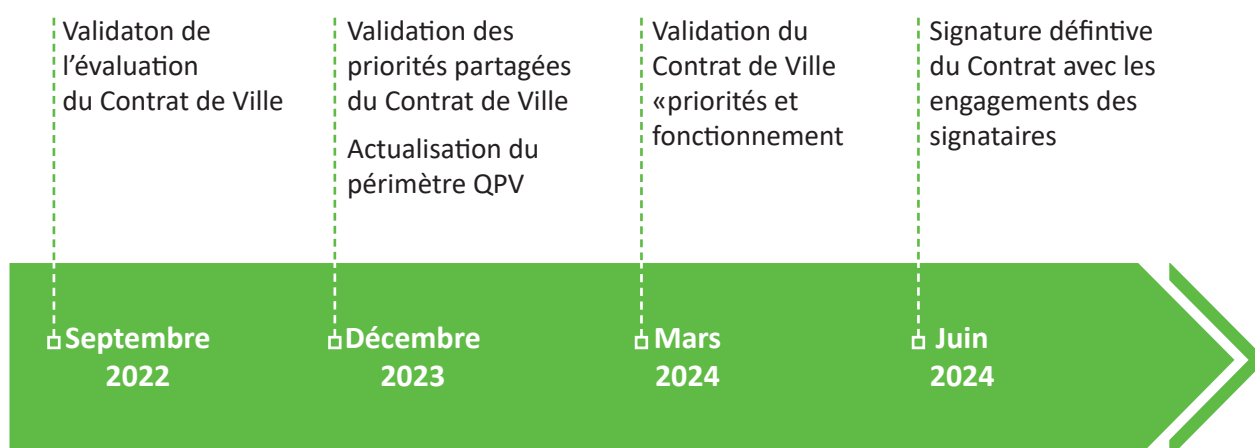
Conformément aux ambitions du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023, des circulaires du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024, le nouveau Contrat de Ville " Engagement Quartiers 2030 " d'Albertville repose sur la volonté partagée de ses signataires de promouvoir une politique publique :

- efficace et pragmatique, avec des effets réels et mesurables pour réduire les inégalités entre les habitants du quartier et ceux de l'agglomération,
- compréhensible et accessible pour les habitants et les acteurs du territoire,
- partenariale et participative, mobilisant les acteurs de droit commun, les habitants des quartiers ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels œuvrant au bénéfice de ces quartiers.

Ce nouveau Contrat de Ville repose en outre sur une géographie prioritaire actualisée intégrant le secteur du Champ de Mars au périmètre du précédent Contrat constitué des secteurs Val des Roses-La Contamine. Ce nouveau tracé, plus en phase avec les besoins des habitants et les réalités du territoire, délimite un quartier de 1 900 habitants dont le taux de pauvreté est supérieur à 42%. Il connaît de forts enjeux notamment en matière d'éducation, d'emploi et de cadre de vie auquel ce Contrat de Ville ambitionne de répondre.

Cadre méthodologique

L'écriture du **Contrat de Ville " Engagements Quartier 2030 "** repose sur un processus à l'œuvre depuis 2022, dont les travaux ont été orientés et validés au cours de **quatre comités de pilotage** :



Afin de bâtir une feuille de route en phase avec les évolutions du territoire, la méthode retenue pour l'écriture du Contrat repose sur le **croisement de données quantitatives et qualitatives** avec notamment :

- les enseignements du précédent Contrat évalué durant l'année 2022 qui ont permis de formuler

des objectifs, de proposer des actions et d'actualiser de nouvelles formalités d'organisation,

- les évolutions démographiques, économiques, sociales et environnementales à travers l'analyse d'indicateurs et de données.

- les retours d'expérience et enjeux identifiés par les habitants. La mobilisation des habitants pour l'écriture s'est appuyée sur une démarche " d'aller vers" qui s'est construite autour de différents événements :

- o ateliers de recueil de la parole dans la cadre de *Lance Tes vacances* en juillet 2023, 58 habitants rencontrés,

- o un diagnostic enfance-jeunesse réalisé en 2023 ayant permis de rencontrer 16 acteurs socio-éducatifs de terrain (services municipaux, associations et clubs sportifs), 30 familles, 145 jeunes (80 collégiens, 40 lycéens, 25 jeunes adultes) et d'obtenir les réponses écrites de 338 jeunes dont 73 issus de QPV;

- o la plateforme numérique nationale diffusée dans les structures et par les acteurs du quartier,

- o La participation des habitants, mobilisés par les associations locales, aux forums de la Politique de la Ville.

- Les avis et besoins exprimés par les acteurs de terrain. Les partenaires et acteurs du quartier (associations, services...) ont participé à l'élaboration du Contrat de Ville à travers deux Forums de la Politique de la Ville organisés les 23 novembre 2023 et 1^{er} février 2024 réunissant respectivement 70 et 80 personnes. Ces moments de partage et d'échange ont permis aux participants de proposer et d'amender les priorités mais aussi de les prioriser et les opérationnaliser.

- Les contributions et engagements des services de droit commun. Les partenaires signataires ont été mobilisés à différents niveaux durant l'ensemble du processus :

- o présence des techniciens aux Forums de la Politique de la Ville,

- o réunion des signataires en deuxième partie du Forum du 1^{er} février 2024,

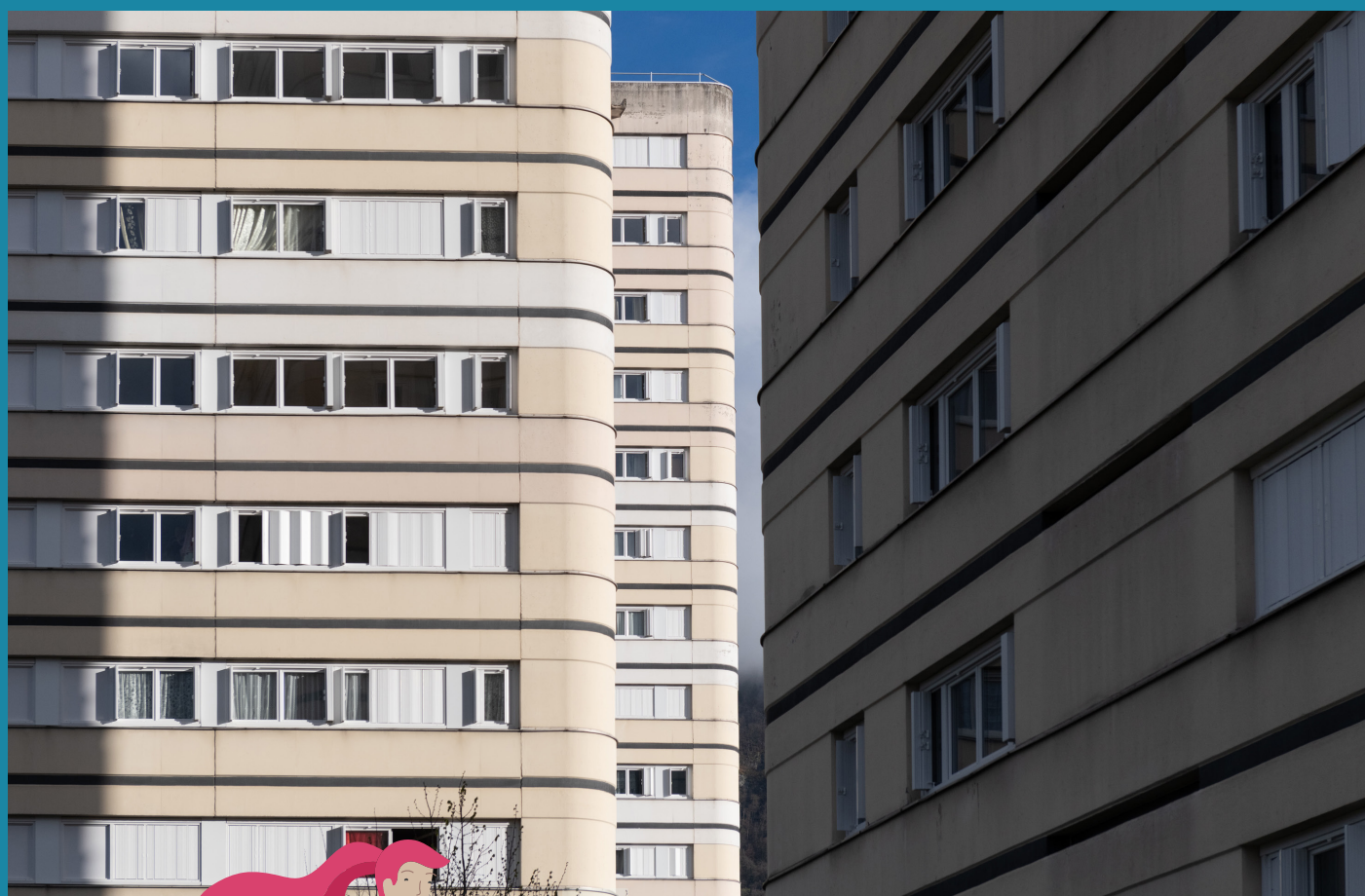
- o rencontres individuelles de partenaires entre février et mai 2024 pour affiner la nature des engagements réciproques.

Contenu du Contrat

Le document s'organise en 3 volets :

- Le portrait du Quartier Prioritaire
- Les priorités thématiques
- Le fonctionnement du Contrat de Ville

1. Présentation du Quartier Prioritaire



Tours du quartier Sainte-Thérèse © Jean-Claude Bruet



Choix méthodologiques retenus pour cette partie

- Compte tenu de l'entrée récente du secteur du Champ de Mars en QPV, peu de données intrinsèques sont actuellement disponibles. La source disponible sur <https://sig.ville.gouv.fr/> n'intègre pas encore les données Champ de Mars.
- Les données source ne sont pas toutes comparables du fait de l'indisponibilité de certains flux de données. Les analyses comparatives restent donc parfois incomplètes ou à préciser.
- Les infographies suivantes visent à illustrer des points clefs et dresser un portrait général du QPV mais sans exhaustivité.
- Les données détaillées sont reportées en annexe.



Quartier Prioritaire Val des Roses – Contamine – Champ de Mars

Légende de la carte

- Secteur Val des Roses
- Secteur La Contamine
- Secteur Champ de Mars
- Périmètre QPV
- Périmètre quartier vécu (500m)

1.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

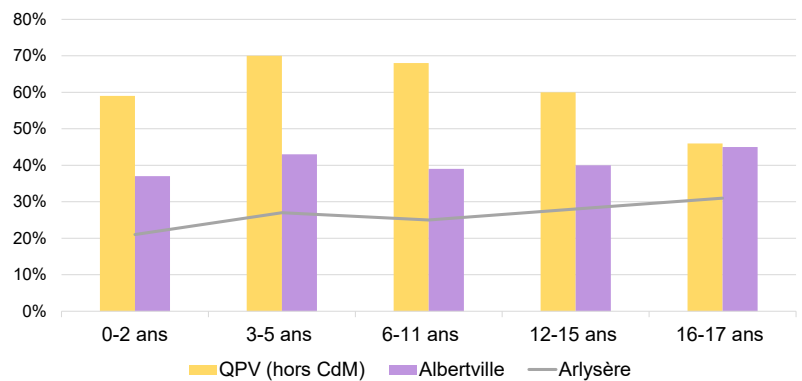
1.1.1 Démographie

Le QPV en rapport avec :

- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville

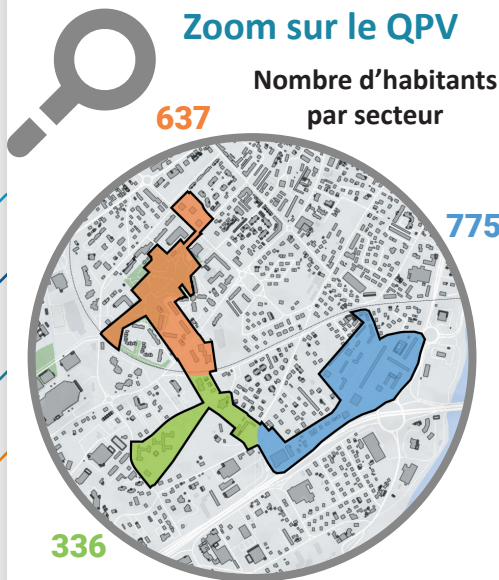


Part des enfants/jeunes dans les foyers allocataires à bas revenus

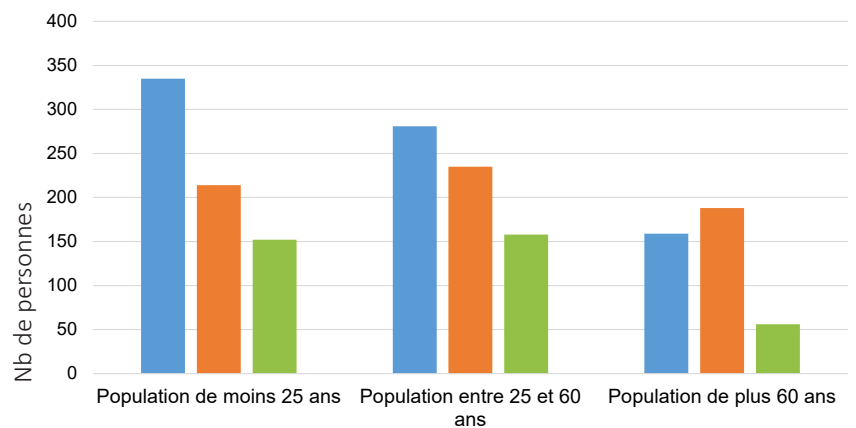


Zoom sur le QPV

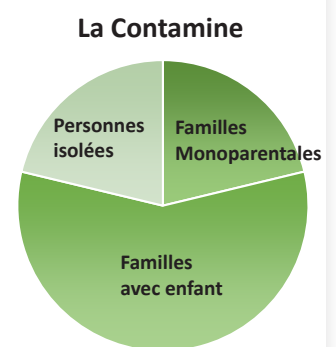
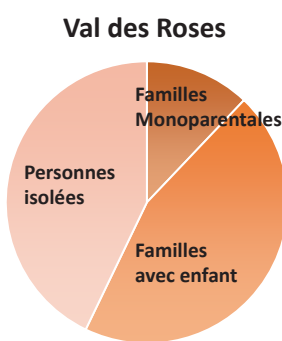
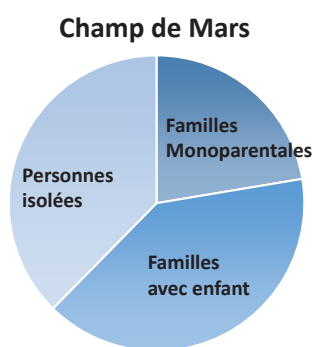
Nombre d'habitants par secteur



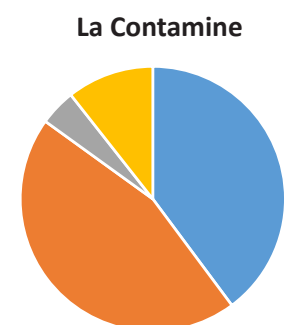
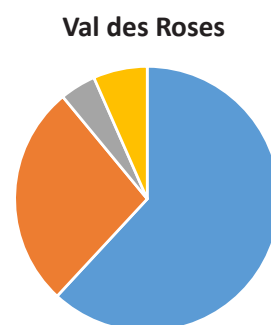
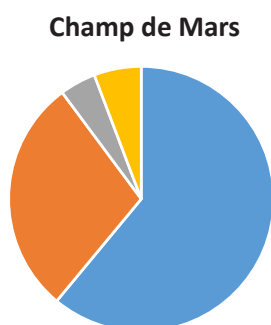
Détail des tranches d'âge par secteur



Composition des foyers par secteur



Nationalité des foyers par secteur



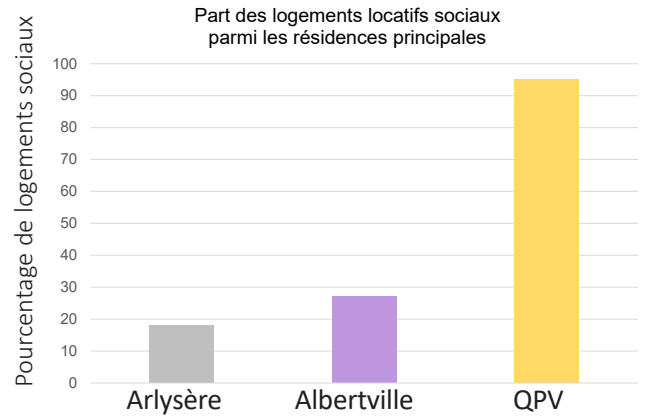
Source : ANCT, 2024; SEM4V; INSEE 2019
Réalisation CA Arlysère - 23/04/2024

■ FR ■ HORS-UE ■ UE ■ NC

1.1.2 Logement

Le QPV en rapport avec :

- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville



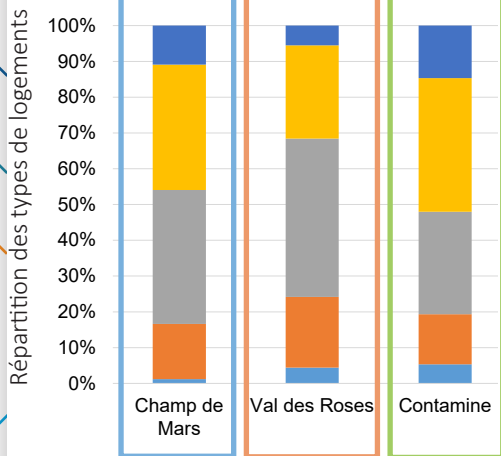
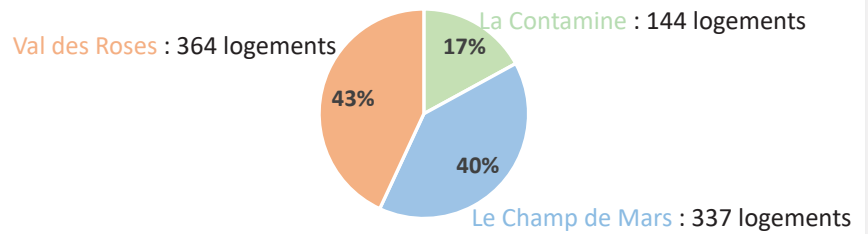
Taille des logements sociaux

■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5



Zoom sur le QPV

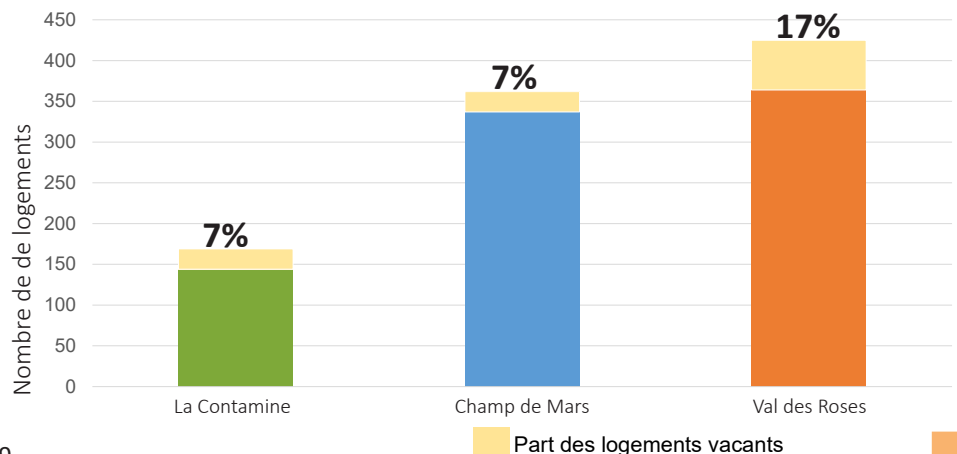
Répartition du nombre de logements sociaux du QPV par secteur



Taille des logements sociaux

■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5

Part de vacance des logements sociaux par secteur



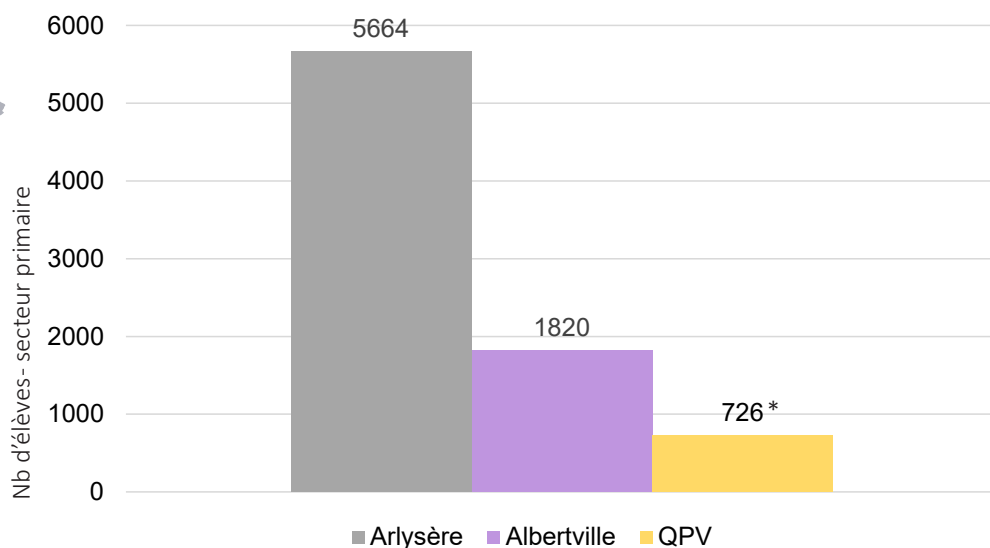
1.1.3 Education

Le QPV en rapport avec :

- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville



Effectifs scolaires des élèves de primaire

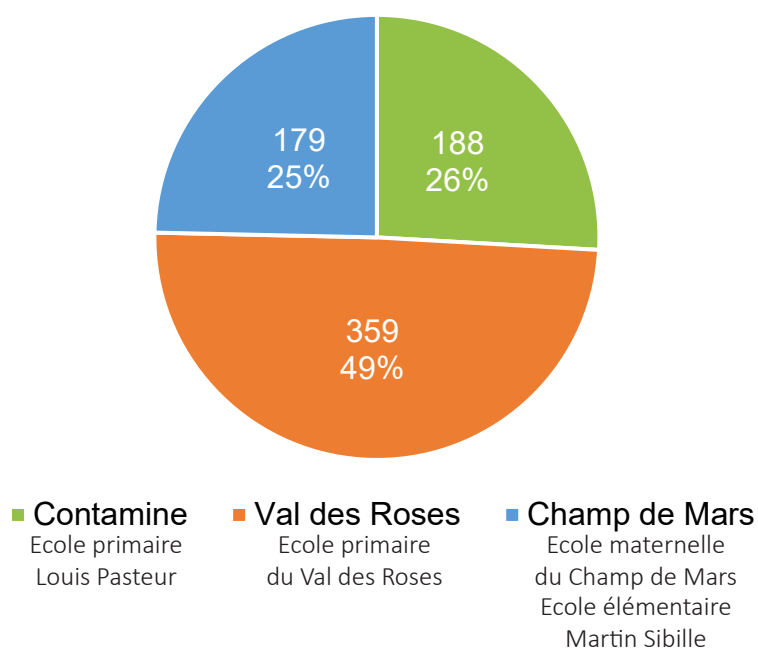


* les élèves scolarisés sur le QPV peuvent venir d'autres quartiers de la Ville



Zoom sur le QPV

726 élèves répartis sur les écoles du QPV

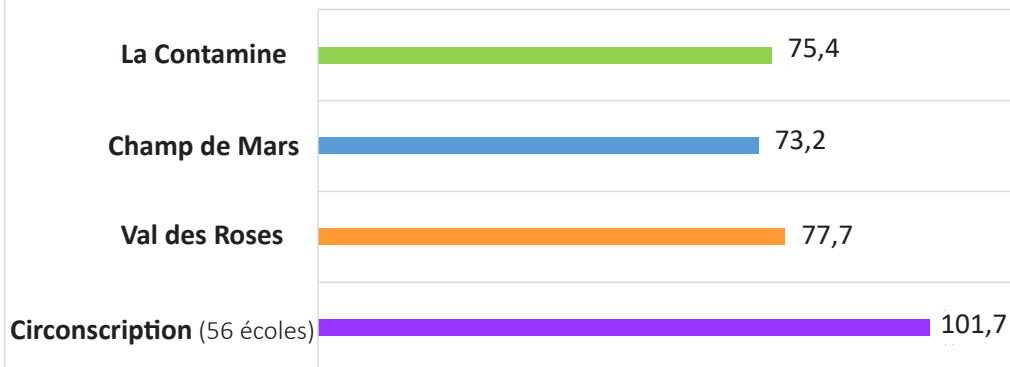


Le QPV en rapport avec :

- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville



Indice de position sociale des écoles du QPV - 2022-2023



* La circonscription Education Nationale indique les écoles de l'arrondissement d'Albertville

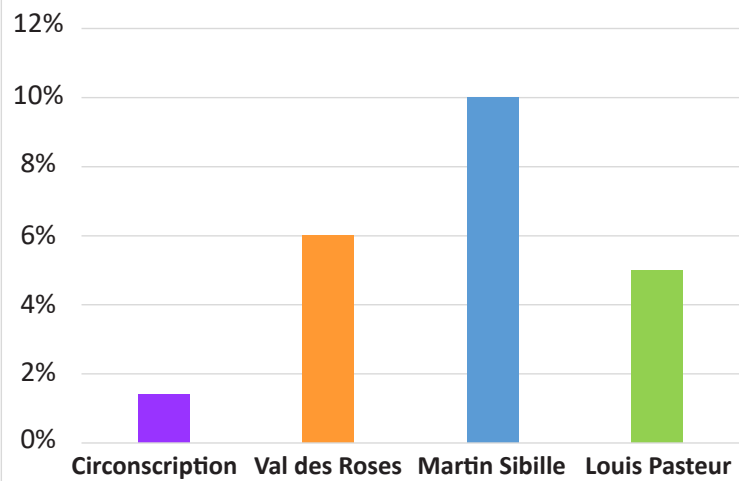
Les valeurs de l'IPS représentent les conditions socio-économiques et culturelles moyennes de l'environnement familial des élèves. Elles sont déterminées à partir des valeurs de référence des catégories socio-professionnelles des parents de l'élève. Elles peuvent être calculées pour chaque établissement scolaire. **Plus l'IPS est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé.**

Les valeurs possibles s'échelonnent de :

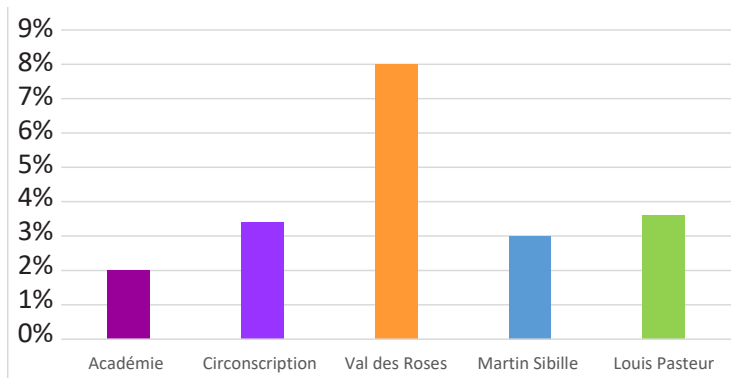
48 (représentant légal chômeur et n'ayant jamais travaillé), à **164** (responsable légal ingénieur ou cadre d'entreprise).

L'IPS de l'établissement reflète ensuite la moyenne des IPS des élèves.

Taux de retard à la fin du CM2 par école du QPV 2022-2023



Taux d'élèves orientés en 6^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) 2022-2023



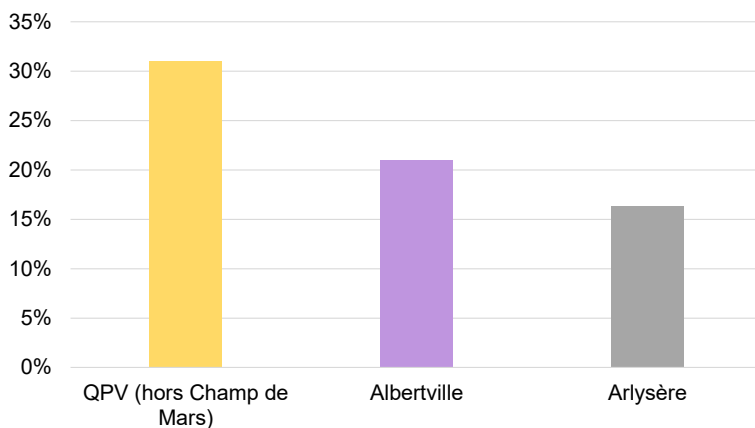
1.1.4 Emploi et insertion

Le QPV en rapport avec :

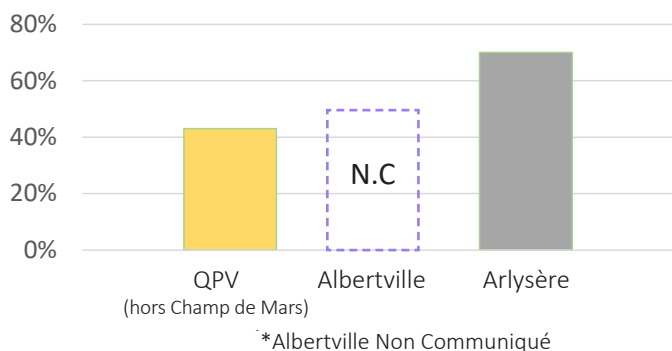
- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville



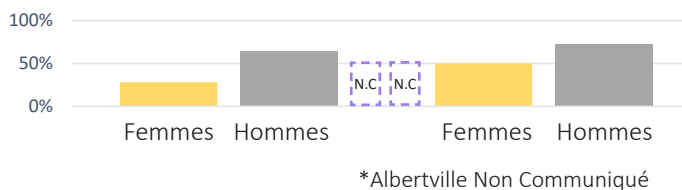
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



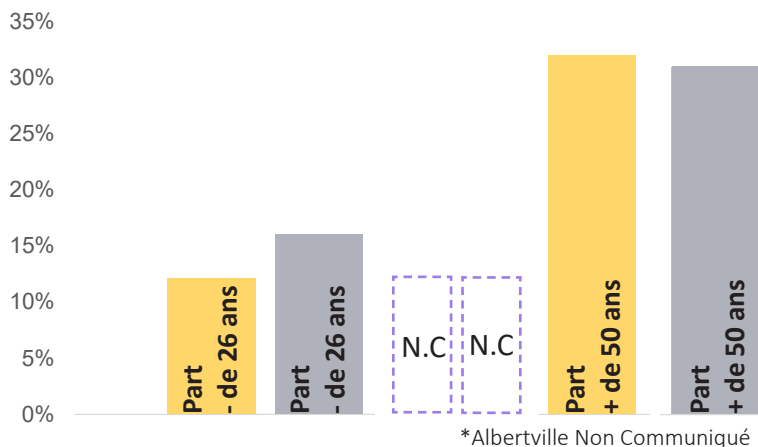
Part des 15 - 64 ans ayant 1 emploi



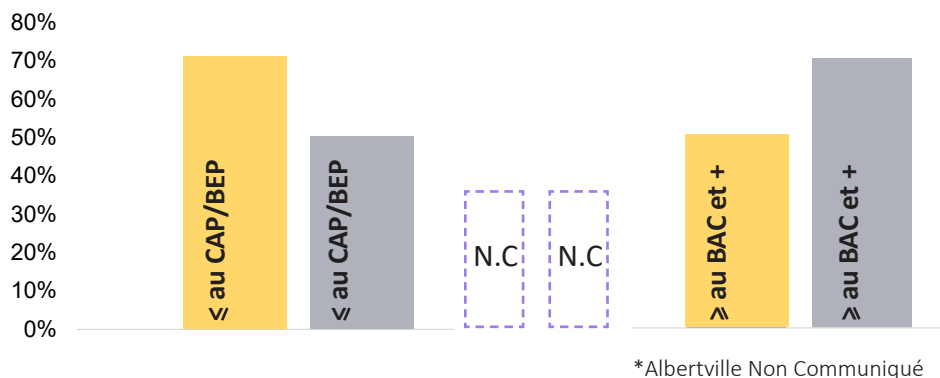
Taux d'emploi par genre *



Profil demandeurs d'emploi par tranche d'âge*



Profil demandeurs d'emploi par niveau de diplôme



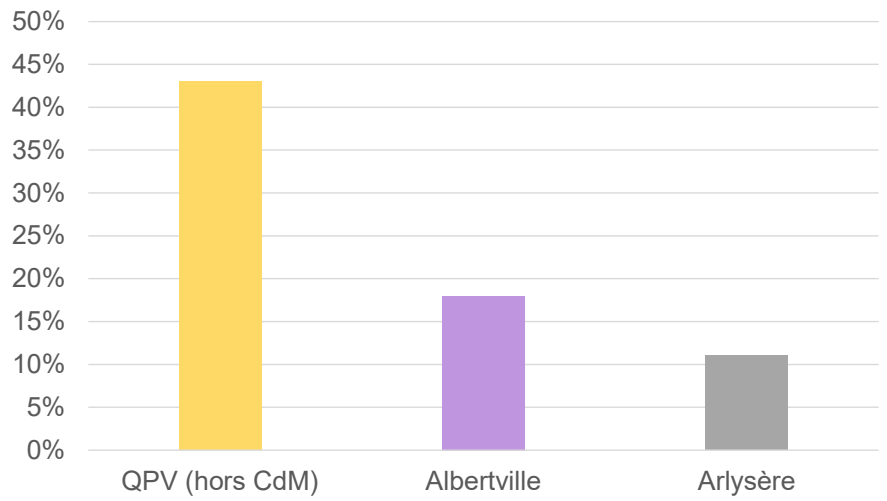
1.1.5 Revenu

Le QPV en rapport avec :

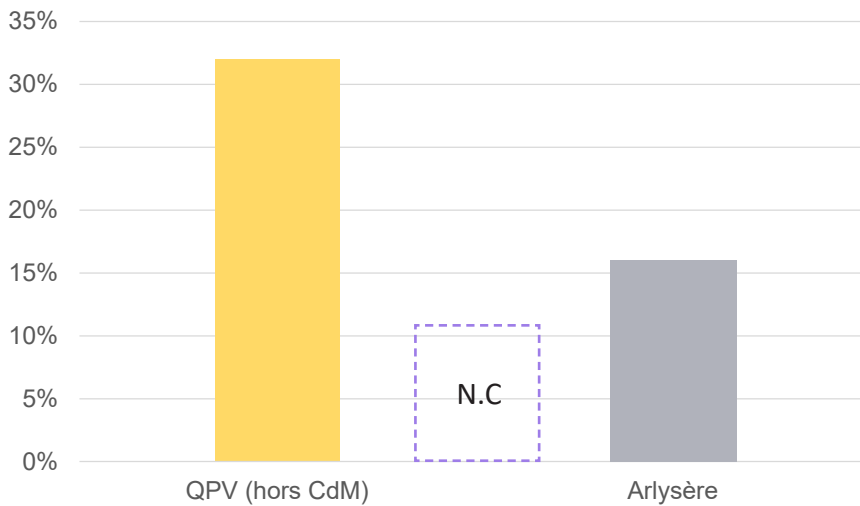
- L'Agglomération Arlysère
- La Ville d'Albertville



Taux de pauvreté

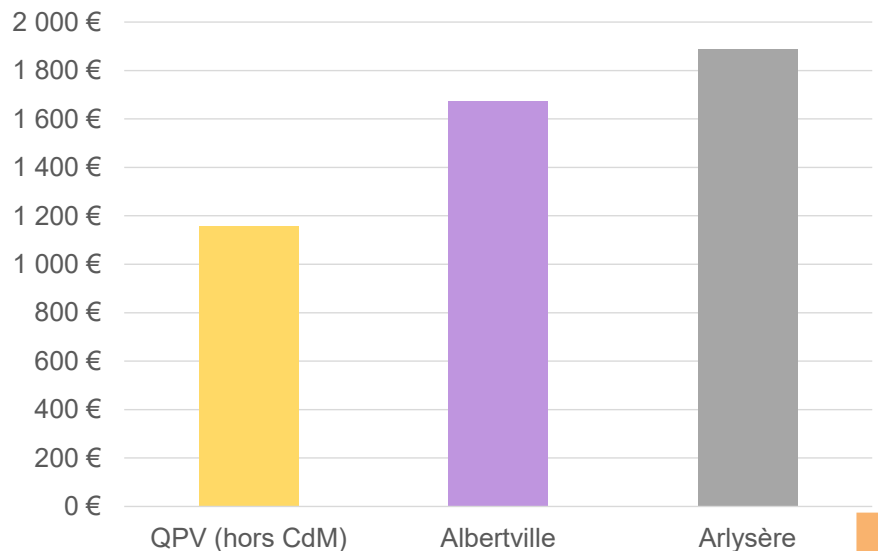


Part des ménages allocataires touchant au moins une prestation CAF



*Albertville Non Communiqué

Revenu mensuel disponible par unité de consommation



1.2 FICHE D'IDENTITÉ DES 3 SECTEURS DU QUARTIER PRIORITAIRE

1.2.1 Val des Roses

Les grandes réalisations du Contrat de Ville 2014-2023

Le Programme de Renouvellement Urbain sur l'amélioration de la qualité de vie, l'attractivité et la mixité du Quartier Prioritaire a porté ses fruits.

Lors du 1^{er} Contrat de Ville, le secteur du Val des Roses a été au cœur du projet de renouvellement urbain. Plusieurs opérations de mixité sociale et d'usages ont été réalisées sur le quartier, transformant peu à peu l'image du secteur :

- implantation d'un ensemble de services dans les tours Sainte-Thérèse,
- construction de la Maison de l'enfance,
- implantation d'une maison France Services dans l'agence postale du Val des Roses, etc.

Ainsi, une nouvelle offre de services en grande proximité a permis de créer des espaces mixtes d'habitations avec l'implantation d'associations et de services publics tels que la Maison de la Justice et du Droit, l'Épicerie solidaire, le centre de formation Aider, l'aménagement d'appartements inclusifs pour l'association Espoir 73...

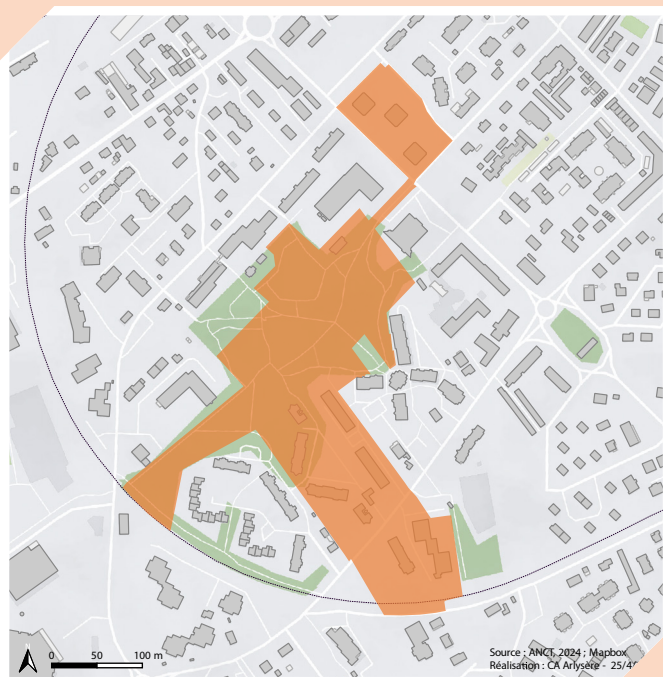
De façon corollaire, un ambitieux projet de rénovation de l'école élémentaire du Val des Roses a démarré en 2023 (*livraison prévue fin 2024*).

En outre, sur le volet de l'habitat, les tours Sainte-Thérèse ont bénéficié d'un plan de travaux et de modernisation important privilégiant la sécurité, l'amélioration des parties communes et des extérieurs, l'amélioration du confort des logements, la remise en état des canalisations, et des améliorations de performance énergétique.

Des aménagements urbains de qualité pour les familles et les jeunes ont également été installés sur le secteur. Des espaces jeux pour les plus jeunes et un city stade connaissent d'ailleurs une forte fréquentation des enfants et des jeunes du quartier.

L'implantation de l'espace jeunes, d'une Maison de l'enfance regroupant des services enfance et petite enfance (*crèche familiale, multi accueil, RAM, restaurant scolaire et centre de loisirs*) permet de répondre au mieux aux besoins des habitants du QPV et plus largement aux habitants d'Albertville et du bassin. L'ouverture début 2024 du Campus des métiers de la montagne (*bâtiment l'Olympiade*) contribue également à diversifier la fréquentation du quartier avec l'arrivée de nombreux étudiants.

Il convient à présent de "faire vivre" ces nouveaux aménagements et s'assurer de la complète appropriation des nouveaux services par les habitants du quartier et des alentours, par un soutien actif dans le lien institutions/associations/habitants du quartiers/autres usagers et par l'adéquation de l'offre locale aux besoins des habitants du QPV.



Sources : Val des roses SEM4V 2023
données Arlysère Insee RP 2020

	Val des Roses	Arlysère
Nbre d'habitants	637	61 677
Indice jeunesse (population – 20 ans / pop + de 60 ans)	1.2	0.8
Part des moins de 25 ans	34 %	27 %
Part des plus de 60 ans	24 %	28 %
Familles monoparentales	12 %	9 %

Sur le plan de la vie sociale, le secteur Val des Roses est remarqué pour son importante mobilisation habitante. Même si le soutien aux bénévoles reste à surveiller attentivement, de nombreux liens sociaux et festivités ont été mis en place dans ce secteur en lien avec l'offre culturelle de la Ville.

Autour de l'implication des bénévoles de l'association " Vivre au Val des Roses " et des associations de locataires, s'est développée une culture de l'engagement citoyen depuis de nombreuses années. Ce faisant, des dynamiques connexes avec d'autres événements ou projets associatifs s'y développent plus facilement.

LES ENJEUX À HORIZON 2030

- Les équipements, récents ou plus anciens, ne sont pas encore pleinement vecteurs d'attractivité du quartier. La localisation n'est donc pas une variable suffisante pour une appropriation de l'équipement. Des actions spécifiques **d'aller vers** et de communication restent à mettre en œuvre.

- Les vagues régulières de troubles à la tranquillité des lieux du fait du trafic de stupéfiants et des effets négatifs que génère cette économie parallèle (*squats, délinquance, insécurité...*), vient entamer le niveau de confiance entre habitants et institutions. Des signaux de mise en sécurité et pacification des espaces et des usages sont à soutenir fortement.

- Le parc du Val des Roses est le plus grand parc urbain d'Albertville avec des plantations de qualité ; il est très apprécié et utilisé par les riverains. Cet espace est aujourd'hui protégé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). A moyen terme, une réflexion sur sa requalification est à engager afin d'améliorer son confort d'usage (*désimperméabilisation, ouverture sur l'extérieur*) et de réaffirmer la centralité du marché forain en son cœur.

- **De forts enjeux patrimoniaux sont à venir avec :**

- o la résidentialisation de chacune des trois tours à l'horizon 2025 ;
- o le déménagement de l'EHPAD Claude Léger.

1.2 FICHE D'IDENTITÉ DES 3 SECTEURS DU QUARTIER PRIORITAIRE

1.2.2 La Contamine

Les grandes réalisations du Contrat de Ville 2014-2023

Lors du précédent Contrat de Ville, un Programme de Renouveau Urbain a porté sur l'amélioration de la qualité de vie du secteur traduisant ainsi un axe fort du projet concrétisé par plusieurs opérations de grande ampleur visant à transformer l'image de la Contamine.

La démolition du bloc n°3 composé de 100 logements a ouvert plusieurs réflexions sur les aménagements à venir comme la redistribution de voiries et d'espaces publics, l'implantation d'un nouveau collège ou l'implantation d'activités d'économie sociale.

Cette déconstruction, première tranche de transformation du quartier, appelle en effet d'autres réalisations à venir en cohérence avec les enjeux de ce nouveau Contrat à savoir :

- la réhabilitation des 140 logements restants dans la résidence,
- l'aménagement de nouveaux espaces publics et d'une voirie traversante ainsi que des projets structurants sur le terrain vacant avec notamment la possible relocalisation du collège de La Combe de Savoie.

Le Projet de Renouveau Urbain s'est également attaché à renforcer la reconnexion du quartier au tissu urbain et à requalifier les espaces afin de développer une nouvelle articulation entre les secteurs vers les lieux socio-économiques de la ville.

Des aménagements de sport en accès libre de qualité (*aire de jeux et city-stade*) ont également été réalisés.

L'installation du Tiers-lieu Vita'mine, lieu d'accueil et de dialogue, propose des activités et services aux habitants afin d'encourager une dynamique habitante et la mise en place de projets selon leurs besoins (*aide aux devoirs, création de projets artistiques, ateliers numériques, etc.*).

L'implantation de l'espace de coworking rattaché au Tiers lieu a pour objectif de favoriser l'installation de nouveaux services (*possibilité d'accueillir des professionnels de bien être notamment et des organismes d'aide et d'appui à la création d'activité économique ...*) visant ainsi à diversifier les usages facteurs de dynamisme et de mixité.



Sources : Val des roses SEM4V 2023
données Arlysère Insee RP 2020

Données démographiques		
	La Contamine	Arlysère
Nbre d'habitants	366	61 677
Indice jeunesse (population – 20 ans / pop + de 60 ans)	2.3	0.8
Part des moins de 25 ans	42 %	27 %
Part des plus de 60 ans	13 %	28 %
Familles monoparentales	21 %	9 %

LES ENJEUX À HORIZON 2030

- Des chantiers sont en cours et à venir sur plusieurs années avec à court terme, la réhabilitation des logements et à plus long terme, l'implantation des nouveaux projets (collège, activités d'économie solidaire...) nécessitant une information et une communication importante auprès des habitants dans le cadre d'un projet global, cohérent et concerté.
- Le désenclavement du quartier par la réalisation d'une voirie traversante, la résidentialisation des deux bâtiments restants, l'amélioration des abords par la création d'espaces extérieurs de qualité seront à réaliser. La liaison avec le parc arboré de l'annexe de la maison des associations sera également à valoriser.
- En complément de l'offre du tiers lieu, des actions d'aller vers spécifiques devront être menées pour faire connaître les services socio-économiques de proximité.

1.2 FICHE D'IDENTITÉ DES 3 SECTEURS DU QUARTIER PRIORITAIRE

1.2.3 Champ de Mars

Les grandes réalisations du Contrat de Ville 2014-2023

Lors du 1^{er} Contrat de Ville, le Champ de Mars n'avait pas été retenu dans le cadre de la géographie prioritaire malgré des indicateurs de précarité importants.

Des dysfonctionnements urbains importants sont pointés avec notamment un enclavement de l'école élémentaire et maternelle à moindre mesure, facteur de repli communautaire, fréquentée en grande majorité par les habitants des logements sociaux de proximité.

Ce quartier est fortement marqué par une présence d'enfants et de jeunes, dont certains se livrent à des incivilités ou actes de délinquance dans un contexte éducatif et familial parfois très fragile. Lors des émeutes urbaines de l'été 2023, il s'agit du seul quartier d'Albertville ayant fait l'objet d'importants troubles à l'ordre public.

Enfin, concernant l'offre de service de proximité, la Maison de quartier gérée par le centre socio-culturel municipal permet d'assurer une présence quotidienne sur le secteur (*ateliers du CSC, associations diverses, espace de rencontre "Solidari'thé" et soirées jeunesse du service prévention de la délinquance et médiation sociale de la ville d'Albertville*).

On peut noter également la présence d'associations et de deux commerces de proximité sur le secteur. De plus, se trouve à proximité immédiate du QPV, un pôle de commerces (alimentation, restauration et tabac presse).



Sources : Val des roses SEM4V 2023
données Arlysère Insee RP 2020

	Données démographiques	
	Champ de Mars	Arlysère
Nbre d'habitants	775	61 677
Indice jeunesse (population – 20 ans / pop + de 60 ans)	1.9	0.8
Part des moins de 25 ans	43 %	27 %
Part des plus de 60 ans	18 %	28 %
Familles monoparentales	22 %	9 %

LES ENJEUX À HORIZON 2030

- Améliorer l'appropriation par les habitants des activités de la Maison de quartier et affirmer sa centralité comme espace de rencontre et d'animation.
- Prendre en compte les besoins spécifiques des habitants et particulièrement des jeunes en apportant des réponses et des services adaptés aux problématiques de ce secteur (*ouverture d'un accueil de loisirs à l'école située au cœur du quartier, mise en place de soirées jeunesse depuis 2023, etc.*).
- Renforcer et soutenir l'offre éducative et sociale pour tous, favorable à la mixité sociale.
- Décloisonner le quartier, améliorer le cadre de vie des habitants et redonner de l'attractivité au quartier (*lancement d'une étude urbaine au 1er trimestre 2024*).
- Améliorer le confort des logements par la réalisation d'isolation thermique et d'embellissement des bâtiments avec intervention sur les parties communes et sur les espaces extérieurs (*création de petits jardins privés pour les logements en rez-de-chaussée*).
- Associer les habitants au renouvellement urbain de leur quartier pour prendre en compte leurs attentes et les impliquer dans son développement.

2. Les orientations prioritaires

/ 2.1

Soutenir les familles dans leur rôle éducatif

/ 2.4

Prévenir le non-recours aux droits

/ 2.2

Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie

/ 2.5

Faciliter l'accès aux soins et à une alimentation saine

/ 2.3

Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle

/ 2.6

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

/ 2.7

Assurer la tranquillité résidentielle des habitants



Choix méthodologiques retenus pour cette partie

1/ Les orientations prioritaires se déclinent en fiches construites à l'identique :

- **les enseignements du Contrat de Ville et les enjeux d'avenir à 2030** sont tirés notamment du :
 - o rapport d'évaluation du Contrat de Ville 2015-2022,
 - o diagnostic enfance-jeunesse réalisé par la ville d'Albertville en 2023
 - o projet famille du Centre Socio-Culturel municipal,
- **les objectifs opérationnels** illustrés par quelques exemples laissant des possibilités évolutives mais encadrées,
- **la question évaluative et les indicateurs d'évaluation** présentés à titre indicatif en attente du schéma d'évaluation à finaliser au cours de la première période de mise en œuvre du Contrat, les modalités d'intervention des partenaires,
- **les instances de coordination,**
- **les dispositifs mobilisables,**
- **la priorisation par secteur.**

2/ partie volontairement synthétique et non exhaustive qui se complète par :

- des documents annexés au présent document
- les fiches d'engagement des signataires annexées au présent document

3/ Les annexes sont disponibles sur le site arlysere.fr et le site de la Ville d'Albertville.fr

www.arlysere.fr/cohesion-sociale/politique-de-la-ville

www.albertville.fr/ma-commune/amenagement-du-territoire/contrat-de-ville/

2.1 Soutenir les familles dans leur rôle éducatif

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

L'accès à l'offre éducative pour les familles est une problématique partagée par les acteurs du territoire et pointée lors de l'évaluation du précédent Contrat. En effet, une partie des parents n'accède pas à l'offre " enfance-jeunesse " du quartier, par manque de maîtrise de la langue française ou du numérique. Par ailleurs, la démarche d'inscription est parfois jugée contraignante au point de décourager les familles (*dossier d'inscription, pièces à fournir, respect des délais...*).

A cela, peuvent s'agréger des difficultés liées à la mobilité, au manque de soutien familial ou amical ou au besoin de garde d'enfants, particulièrement pour les familles monoparentales ou parents isolés. Les familles peuvent également éprouver une certaine méfiance vis-à-vis des institutions, ce qui tend à les inscrire dans une mécanique d'isolement et de rupture sociale.

Dans ce contexte global de fragilité, les enfants en difficulté scolaire sont souvent moins accompagnés par leurs parents par manque de connaissances, de maîtrise de la langue française ou de compréhension des attentes scolaires et sociales.

Pour autant, les efforts concertés des acteurs de la Politique de la Ville sur le contrat précédent ont notamment permis l'ouverture d'une Maison de l'Enfance accueillant des dispositifs Petite enfance (*Multi-accueil, Crèche Familiale, Relais Assistants Maternels*), un accueil de loisirs et d'un Lieu Accueil Enfants-Parents au Val des Roses.

De même, le travail de mise en synergie du Réseau Lever l'Encre (*instance de coordination des acteurs et des actions d'apprentissage du Français*) permet aujourd'hui de s'appuyer sur un réseau partenarial d'une vingtaine de structures et de conforter l'offre d'accompagnement dans le quartier.

Enfin, la création en 2023 d'un groupe de travail dédié à la prise en charge de la jeunesse au sein du QPV a permis d'enclencher une approche concertée sur ces questions en mettant davantage en lien les acteurs locaux autour de la jeunesse.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Le soutien à la parentalité, notamment dans son volet prévention (*écrans, sommeil, alimentation, gestion des émotions, etc.*) est un enjeu majeur pour le nouveau Contrat de Ville. Il s'agira, en complémentarité des dispositifs du Département et de la CAF, pour les acteurs socio-éducatifs locaux (*centre socio-culturel, établissements scolaires, services périscolaires et enfance-jeunesse, associations, etc.*) de se coordonner afin de mener des actions cohérentes et adaptées au public. La première difficulté étant déjà d'attirer les familles sur les dispositifs.

Cet enjeu de soutien à la parentalité va de pair avec celui de l'amélioration de la maîtrise du français par les parents, sans laquelle l'accompagnement scolaire de leurs enfants reste peu aisé. Les actions existantes pourront être développées et là encore, coordonnées, afin d'assurer un maillage du territoire correspondant aux besoins des publics.

Le soutien scolaire et l'offre d'activités d'éveil devront être accentués ; ainsi, outre le service périscolaire gratuit " Activités Éducatives du Soir ", les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pourraient être étendues à l'ensemble des écoles du QPV. De même, l'accès aux activités enfance-jeunesse devra être facilité pour les familles et les jeunes dans une démarche d'" aller vers " (*proposition d'activités au cœur des quartiers, inscriptions in situ, etc.*).

Enfin, l'obtention du label " Cité éducative " permettrait la mise en synergie des acteurs socio-éducatifs locaux et ainsi l'élaboration d'une stratégie éducative globale en faveur de la réussite scolaire des 0-25 ans et de l'amélioration de leur environnement familial et social.



Objectifs opérationnels

■ Permettre l'information et la formation des parents (groupes de pairs, groupes parents- enfants...) sur les questions éducatives et la relation à l'école

- Mise en place d'ateliers parents-enfants
- Animation d'espaces de dialogue entre parents comme les Cafés-parents, groupe Solidari'thé
- Accompagnement des parents dans l'appui à l'éducation civique et scolaire de leurs enfants :
 - o conférences-débats, ateliers, spectacles, cinéma sur des thématiques liées à la parentalité (*écrans, sommeil, alimentation, conflits, fratrie, etc.*),
 - o ateliers numériques et ateliers sociolinguistiques.

■ Favoriser la réussite scolaire

- Médiations entre les élèves décrocheurs, les familles et les établissements scolaires
- Mise en place d'actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire :
 - o aide aux devoirs, activités d'éveil, apprentissage de la langue française et ouverture culturelle et sportive,
 - o accompagnement personnalisé à la Scolarité, CLAS.
 - o cohérence des activités scolaires, péri-scolaires, extra-scolaires grâce au PEDT et au plan Mercredi

■ Prévenir l'épuisement parental et favoriser le répit et l'émancipation, particulièrement pour les familles monoparentales

- Accompagnement de la prise de parole des femmes dans l'espace public et privé
- Animation d'ateliers thématiques sur le bien-être, la gestion du stress, la médiation et résolution des conflits intrafamiliaux
- Accès facilité à une aide juridique et aux droits
- Coanimation parents-solo

■ Aller vers les parents et leur offrir des lieux d'expression, de parole et de partage d'expériences

- Mise en place de permanences et d'animation de rue sur des lieux stratégiques (*marché, tiers-lieu, sorties d'école etc.*)
- Implantation de lieux d'accueil de loisirs pour les enfants (*ALSH Val des Roses, expérimentation Champ de Mars, Tiers-Lieu Vita'mine à la Contamine, etc.*)
- Animation de lieux d'accueil pour les parents (*Espace parentalité à l'école du Val des Rose, Cafés parents et groupes de paroles*)
- Accompagnement de projets à l'initiative des parents



Question évaluative et indicateurs d'évaluation

? Dans quelle mesure les actions de la Politique de la Ville contribuent à impliquer davantage les parents dans leur rôle éducatif afin de contribuer à une meilleure réussite de leurs enfants ?

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de parents rencontrés par âge/sexe/secteur
- Nombre et type d'actions menées
- Nombre de médiations prévention du décrochage scolaire
- Nombre de dispositifs d'aide aux devoirs
- Nombre de parents présents sur les dispositifs précités
- Résultat d'évaluation en 6^{ème} et Diplôme national du Brevet
- Taux d'absentéisme au collège
- Suivi de parcours à 1 an après le collège
- Nombre d'élèves exclus temporairement ou définitivement du collège

Partenariats

- **Signataires engagés** : Ville d'Albertville, Département, CAF, Éducation nationale, ARS
- **Partenaires mobilisés** : Associations d'éducation populaire et de prévention spécialisée, associations sportives et culturelles, Mission Locale Jeunes, CIAS, Prévention spécialisée ...

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : groupe territorial et groupe thématique jeunesse
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage du Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arlysère** : Contrat Territoire Lecture, Réseau Lever l'Encre, conseillers numériques, Mobilités ...
- **CIAS** : Compétence Petite Enfance
- **Ville d'Albertville** : projet socio-éducatif de la Direction de l'Éducation et de la Cohésion sociale (*accueils périscolaires, accueils de loisirs, accueils adolescents, prévention de la délinquance et médiation sociale*), projets d'animation globale et projet famille du Centre Socio-Culturel (*soutien à la parentalité, ateliers sociolinguistiques et numérique, sorties familles, LAEP, CLAS, etc.*)
- **Département** : Consultations PMI / évaluations familiales, Centre social départemental, mesures éducatives en milieu ouvert, actions collectives "reflets de femmes et les petits plaisirs du jeudi"
- **CAF** : LAEP, REAPP, prestations de services, animations collectives et familles, Promeneurs du Net Parentalité, CLAS, prestations accueil de loisirs sans hébergement, box naissance, aide à domicile **familles, répit bulle d'air, aides aux loisirs et vacances**
- **Éducation nationale** : OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)
- **ARS** : Programme de développement des compétences psycho-sociales avec l'IREPS

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Cité éducative (si obtention du label)
- Dispositif adulte relais
- Quartiers d'été
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

2.2 Soutenir les jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

Les entretiens et questionnaires du diagnostic enfance-jeunesse diffusé en juin 2023 aux jeunes de quartiers témoignent d'un sentiment d'exclusion des dispositifs jeunesse et d'une méfiance vis-à-vis des institutions. Cependant, les jeunes interrogés affirment se sentir plutôt bien dans leur quartier et souhaiteraient des activités de proximité et de l'accompagnement de projets comme des séjours.

Tout comme les étudiants, les jeunes " non insérés " se sentent à plus forte proportion invisibles. Ils ne sont pas consommateurs d'activités sur le territoire. Le manque de formation et d'information joue, selon eux, sur leur employabilité. Le lien aux institutions de formation et d'insertion semble rompu. Cependant, les médiateurs de la ville et les associations de quartier restent des repères et référents pour ces jeunes.

La problématique de la mixité filles / garçons, et particulièrement celle de la place des jeunes filles dans l'espace public et sur les dispositifs jeunesse, pose question. En effet, d'après le diagnostic enfance-jeunesse, 50 % des jeunes filles interrogées disent ne pas se sentir à l'aise dans l'espace public et 25 % affirme rencontrer des difficultés en raison de leur genre. La fréquentation des activités jeunesse par les jeunes filles du QPV reste faible. L'instauration de lien et l'accompagnement de ces jeunes filles sera un enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Le groupe jeunesse du Contrat de Ville doit répondre au besoin fort de coordination, de coopération et de montée en compétence des acteurs de la jeunesse et faciliter les partenariats entre les acteurs de terrain, particulièrement entre les médiateurs et animateurs municipaux ainsi que les éducateurs de La Sauvegarde et Delta Savoie.

Pour les jeunes repérés par les acteurs du QPV comme nécessitant un suivi individualisé, les partenariats sont à renforcer à travers les dispositifs existants tels que la cellule de suivi de prévention du décrochage et de l'absentéisme scolaire de l'Éducation Nationale, la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) co-pilotée par l'Éducation Nationale et la Mission Locale Jeunes ou encore le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance. Un groupe spécifique pourrait aussi être imaginé, au besoin, autour des directeurs des écoles élémentaires très ancrés dans les quartiers et en lien avec les familles.

La démarche d'" aller vers " est primordiale pour ces jeunes de quartier. Ainsi, les structures devront se décentraliser régulièrement afin de permettre l'accès de ces jeunes à l'offre jeunesse, qu'il s'agisse de loisirs, d'accompagnement de projets, de prévention ou d'information sur leur avenir professionnel. Les postes d'adulte-relais sont les premiers fléchés dans cette démarche (médiateurs municipaux, club de foot UOA et association CSF) mais d'autres acteurs essentiels comme les éducateurs de La Sauvegarde, les animateurs jeunesse, le Point Info Jeunesse et la MLJ, le Pélican, doivent investir régulièrement les trois secteurs du QPV, sur des lieux et horaires adaptés à ce public.

L'instauration en 2023 de " soirées jeunesse " au Champ de Mars par les médiateurs municipaux et de campagnes d'" aller vers " menées conjointement par les animateurs et médiateurs municipaux ainsi que les éducateurs de La Sauvegarde a constitué une première étape.

Les dispositifs Point Écoute (*Sauvegarde de l'enfance*) et " Promeneurs du Net " (*dispositif CAF porté par la ville*) sont également à promouvoir auprès des 10-25 ans car ils permettent une écoute, un accompagnement et une orientation des jeunes en besoin. Enfin, la mise en place d'espaces dédiés aux jeunes filles est également un préalable à leur émancipation et à l'amélioration de leur intégration dans la société et l'espace public. Les petits groupes de jeunes filles constitués en 2024 par les médiateurs, les éducateurs de rue et l'association Vita'mine seront à étayer et à accompagner durant ce nouveau Contrat.

Le dispositif " Cités éducatives ", à l'étude pour Albertville, permettrait de construire une stratégie éducative territoriale abordant de façon globale et cohérente, à l'échelle du Quartier Prioritaire, les problématiques d'éducation, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi. Une attention particulière devrait être accordée à la continuité des dispositifs d'éducation artistique et culturelle entre l'école et le collège ; l'enjeu serait de ne pas laisser s'installer au collège des inégalités et des différenciations en matière culturelle qui étaient atténuées auparavant grâce à l'existence de Pôles d'excellence notamment pour les écoles des QPV.

Plus largement, l'accès à la culture au sein du QPV doit constituer un enjeu transversal, fortement soutenu par une politique affirmée des collectivités locales. On peut notamment citer, dans une politique globale, le déploiement des dispositifs culturels mis en œuvre par la ville d'Albertville au travers de ses Pôles d'Excellence par exemple et de coordination des acteurs culturels pilotée par Arlysère au travers du Projet Culturel de Territoire (*PCT*) et de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Tout au long de la vie (*CTEAC*).



Objectifs opérationnels

■ Aller vers les enfants et les jeunes dans l'espace public

- Poursuite du travail éducatif de rue et médiation sociale
 - o présence et écoute pour les jeunes sur le terrain et les réseaux sociaux (" Point Écoute ", " Promeneurs du net " etc.)
 - o animations de rue sportives et culturelles
- Amélioration de la communication en direction des jeunes (activités, prévention, formations, orientation professionnelle, etc.)

■ Proposer des espaces d'accueil dans les quartiers pour tous les jeunes

- Ouverture d'espaces pour les jeunes à des horaires décalés (*soirées jeunesse, Tiers-Lieux, ...*)
- Soutien de projets à l'initiative des jeunes (*Fonds de participation habitants ...*)

■ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- Offre d'espaces variés d'information pour les Jeunes (*documents d'information au sein des structures d'accueil des jeunes, permanence décentralisées du Point Infos Jeunes, etc.*)
- Repérage des jeunes en besoin et orientation vers un parcours de formation
- Accompagnement personnalisé
 - o actions de découverte du monde professionnel
 - o organisation de BAFA/BAFD et chantiers jeunes
 - o accompagnement à la mobilité
- Proposition de séjours favorisant le vivre-ensemble et l'ouverture sociale et culturelle

■ Soutenir des dispositifs scolaires et périscolaires à visée culturelle

- Poursuite des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des écoles (*Pôle d'excellence*) et développement de nouvelles actions d'éducation artistique.
- Soutien aux actions culturelles dans l'espace public en pied d'immeubles, résidences artistiques...
- Mise en place de sorties au musée, théâtre, cinéma, séjours culturels.



Question évaluative et indicateurs d'évaluation

? Dans quelle mesure, les actions de la Politique de la Ville contribuent-elles à améliorer le parcours éducatif, d'insertion et d'autonomie des jeunes du QPV ?

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes fréquentant les activités jeunesse, en détaillant la proportion filles/garçons, âges et secteurs issus du QPV
- Nombre et types de projets de jeunes accompagnés sur le territoire par les institutions
- Nombre de jeunes rencontrés non-inscrits dans des activités par âge/sexes/ secteur
- Nombre de jeunes accompagnés vers les structures de droit commun

Partenariats

- **Signataires engagés** : Ville d'Albertville, Arlysère, Éducation nationale, CAF, Département, Etat
- **Partenaires mobilisés** : Associations d'éducation populaire et de prévention spécialisée, associations sportives et culturelles, Mission Locale Jeunes

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : groupe thématique jeunesse
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage du Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arlysère** : PCT, Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture tout au long de la vie, équipements culturels et sportifs, Ecole de Musique et de Danse, mobilités, conseillers numériques,
- **DDETSPP** : politique d'accès et retour à l'emploi (BOP 102)
- **SDJES** : FONJEP, colos apprenantes, continuité éducative
- **Ville d'Albertville** : projet socio-éducatif de la Direction de l'Éducation et de la Cohésion sociale, projet social du Centre Socio-Culturel, politique de subventionnement aux acteurs socio-éducatifs, politiques culturelles et sportives et leurs équipements (CTG, Plan Mercredi, CTJ, PEDT...)
- **Département** : Contrat Territorial Jeunesse, carte OKAY Savoie, Services sociaux, Prévention spécialisée, Financement fonds d'aide aux jeunes via la mission locale jeunes
- **CAF** : CTG (prestation de service accueil ados, prestation de services Jeunes, Promeneurs du Net, aides à la mobilité, aides au BAFA, aides aux projets jeunes, aides aux loisirs/vacances)
- **Éducation nationale** : plateforme de suivi et d'accompagnement du suivi du décrochage, groupe de prévention du décrochage scolaire, Ecole ouverte, Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), Actions du réseau pédagogique ou des cordées de la réussite, Période de formation en milieu professionnel (PFMP), Plan accompagnement emploi (PAE), Comité local école entreprise (CLEE)

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Cité éducative (si obtention du label)
- Dispositif adulte relais
- Quartiers d'été
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

2.3 Accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

Sur les volets insertion et emploi, les actions engagées au cours de la précédente période de Contrat ont davantage visé l'employabilité. La question du repérage des femmes et des jeunes du QPV est restée en retrait.

Pour autant, le Contrat de Ville a permis de soutenir un bon maillage entre les partenaires et d'initier de nouvelles modalités d'intervention comme la démarche d' " aller vers " et la mise en place de cafés partenaires portés par la Mission Locale Jeunes. En outre, des créations d'emploi d'insertion ont été portées par des associations et entreprises d'insertion au sein du QPV (CAPS, AART).

Par ailleurs, deux freins sont particulièrement relevés par les partenaires :

- La difficulté des femmes à se projeter dans l'emploi compte tenu de la problématique de garde des enfants. S'il avait été prévu, lors du précédent Contrat, de travailler le sujet des modes de garde en lien avec les reprises d'activité (emploi/formation) et les horaires décalés, la réflexion n'a pas débouché concrètement sur des actions.
- Le manque généralisé de motivation est constaté chez certains jeunes, côtoyant quotidiennement les réseaux de trafic de stupéfiants parfois même intégrés dans un schéma familial. Pour ces jeunes, les leviers d'insertion professionnelle sont jusqu'alors peu efficaces face au modèle d'"argent facile" généré par ces activités illicites.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Si les données statistiques de France Travail indiquent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, quels qu'en soient l'âge et le sexe, les chiffres masquent cependant le taux d'activité qui reste faible, traduisant l'invisibilité des publics (*terme qui désigne les personnes " hors radars " des structures de l'emploi*) notamment chez les femmes.

Dans le cadre de ce nouveau Contrat, la formalisation d'une méthodologie de qualification et de quantification des " invisibles " est primordiale. Le déploiement du Réseau pour l'Emploi (RPE) doit être au cœur de cette réflexion afin d'améliorer la connaissance des publics et d'adapter les actions Politiques de la Ville sans se substituer aux dispositifs existants.

Le sujet de l'employabilité des femmes reste d'actualité et constitue là aussi un chantier sur la présente contractualisation notamment sur les freins dont la garde d'enfants (lien avec la Maison de l'enfance située à proximité).

Il est d'autant plus d'actualité que le Conseil Départemental souligne la forte diminution du nombre d'assistants maternels sur le département en général, à laquelle Albertville n'échappe pas. Si plusieurs alternatives peuvent être étudiées (*réseaux de parents, solutions de garde alternatives à domicile, d'horaires atypiques en structures collectives etc.*), elles ne pourront être efficaces que si elles sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de communication en direction du public ciblé.

Pour les jeunes ayant trouvé un revenu/une reconnaissance par les trafics, leur insertion dans la société de droit commun nécessitera forcément une mobilisation coordonnée de tous les partenaires et sur du long terme, pour formaliser des actions innovantes, réveiller la motivation et qui doit se concevoir aussi bien avec la sphère de l'éducation nationale qu'avec le monde de l'entreprise.

Le Campus des métiers de la Montagne pourrait alors jouer un rôle afin de promouvoir l'ensemble des filières et des formations professionnelles existant en son sein.



Objectifs opérationnels

■ Aller-vers les publics les plus éloignés de l'emploi particulièrement les jeunes et les publics dits " invisibles "

- Suivi de parcours individualisé coordonné entre acteurs pour les jeunes
 - o actions conjointes de médiation sociale, médiation de rue
 - o actions ludiques de remobilisation (sportives et/ou culturelles, soirées jeunes...)
- Mise en place d'actions de levée des freins périphériques (*mobilité, garde d'enfants, maîtrise des savoirs de base (langue, numérique)*)
- Soutien aux actions de remobilisation

■ Personnaliser l'accompagnement et les parcours professionnels pour " lever les freins "

- Accompagnement à la mobilité
- Apprentissage de la langue française en lien avec les métiers en tension (*vocabulaire du BTP par exemple*)
- Soutien actions, solutions complémentaires à l'offre d'accueil pour la petite enfance et les 6-10 ans (réseau d'entraide parents, grands-parents...)
- Repérage des situations d'illettrisme, Français Langue Étrangère

■ Renforcer les liens avec les entreprises notamment par des démarches décalées

- Sensibilisation au potentiel des ressources humaines mobilisables en QPV
- Accompagnement des employeurs à recruter via parrainage, réseau d'entreprise, stages dating, recrutements inclusifs
- Lutte contre les discriminations et préjugés sur le marché du travail



Questions évaluatives et indicateurs d'évaluation

- ?
- Dans quelle mesure les actions menées sur le QPV contribuent-elles à faciliter le parcours d'insertion des habitants du QPV vers un emploi durable ? Dans quelle mesure les actions contribuent-elles à lever les freins à l'emploi ?**

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places AVIP en crèche (*à vocation d'insertion professionnelle*) créées à Albertville et pourvues par des habitants du QPV
- Nombre de jeunes « hors suivi » rencontrés par âge/sexe/secteur
- Nombre de jeunes accompagnés vers les structures de droit commun
- Nombre de publics entrés dans un parcours " d'insertion " par âge/sexe/secteur
- Nombre de personnes ayant décroché un emploi suite à l'événement " Place de l'emploi "
- Nombre de stage de 3^{ème} proposés sur la plateforme monstagedetroisieme.fr
- Evolution annuelle du taux de chômage sur le QPV
- Evolution annuelle des demandeurs d'emplois sur le QPV (*par tranche d'âge et par sexe*)
- Evolution du taux d'activité (*par tranche d'âge et par sexe*)

Partenariats

- **Signataires engagés** : Arlysère, Ville d'Albertville, Département, Education Nationale, France Travail
- **Partenaires mobilisés** : associations d'éducation populaire, Mission Locale Jeunes, les réseaux d'entreprises, associations et structures d'insertion

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : groupe territorial
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage du Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arlysère** : Réseau " Lever l'Encre ", médiathèques, mobilités, conseillers Numériques et au titre de la compétence économique, plusieurs dispositifs mobilisables au travers des partenariats établis (*conventions assorties de subvention*) avec l'Agence écomobilités, Aura entreprise, le micro prêt via l'ADIE, la couveuse d'entreprises NUNA, la MLJ.
- **DDETSPP** : Contrat local des solidarités (BOP 304), Pacte local des solidarités, accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi (BOP 103)
- **Ville d'Albertville** : Projet socio-éducatif (*politique de formation et d'emploi " Point d'ancrage ", campus des Métiers de la Montagne, organisation de BAFA, subvention à la MLJ et son PIJ, etc.*)
- **Département** : terrain de stage au sein des services départementaux , accompagnement des BRSA
- **CAF** : soutien à la création de places d'accueil en EAJE AVIP (*à vocation d'insertion professionnelle*), prestations de service Jeunesse, Animation globale, coordination animation collective famille
- **Éducation nationale** : Plateforme " mon stage de 3e ", table ronde des partenaires économiques, CLEE
- **France Travail** : dispositifs d'accompagnement intensifs et renforcés (GLO, AIJ, CEJ), mobilisation des prestations d'aide à l'élaboration de projets et techniques de recherche d'emploi, financements et/ou prescription de formations dans le cadre du PIC

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Plateforme stage de 3^{ème}
- Emplois Francs
- PAQTE

2.4 Prévenir le non-recours aux droits

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

Dans un contexte à la fois d'accélération de la dématérialisation des services publics et de sollicitation accrue des structures associatives, la question de l'accès aux droits est apparue comme un enjeu prégnant avec des besoins importants de médiation sociale au cours des dernières années. Le non-recours aux droits accentue la fragilisation des populations les plus modestes. Ne pas bénéficier totalement des aides sociales ébranle la cohésion sociale et altère la confiance des populations envers les institutions républicaines.

Les freins principaux repérés par les partenaires sont : le manque d'information sur les aides et les organismes, la complexité des démarches (*numérique, administratives...*), la crainte de conséquences négatives, le souhait de s'en sortir par soi-même, de ne pas être considéré " comme un assisté ", la non-maîtrise de la langue française, etc.

L'ouverture d'un Espace France Services dans le quartier, au sein du bureau de poste Sainte-Thérèse au cœur du parc du Val des Roses, et la mise en place d'une permanence d'aide juridique aux étrangers, dans la tour Sainte-Thérèse, est venue conforter l'offre de services d'accompagnement de proximité.

La gouvernance du Contrat de Ville s'est adaptée en créant un nouveau groupe de travail " accès aux droits " plébiscité par les acteurs du territoire en demande de coordination, d'information et de formation.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Si l'offre de services est bien présente, le groupe de travail " accès aux droits " doit répondre aux besoins forts de coordination, de coopération et de montée en compétences des acteurs de l'accès aux droits et aux bénévoles.

Le renforcement de la coordination entre institutions, ainsi qu'entre institutions et acteurs de proximité, et la collaboration entre acteurs de proximité est un gage de réussite sur cet axe prioritaire.



Objectifs opérationnels

■ Proposer une offre de proximité aux habitants

- Accompagnement des structures et des équipements de quartier permettant l'accueil des publics
- Mise en place d'ateliers thématiques proposés aux habitants

■ Poursuivre l'interconnaissance des acteurs pour éviter l'errance des habitants dans l'aide aux démarches administratives

- Coordination des acteurs de l'accès aux droits
- Cartographie des acteurs
- Information et formation des interlocuteurs de proximité
- accompagnement vers les plateformes existantes (*DORA, Mednum73, etc.*)

■ Accompagner les habitants, les bénévoles et les professionnels aux différents usages du numérique

- Accompagnement vers l'autonomie numérique dans les démarches administratives (*conseillers numériques, MFS, Cyberbase etc.*)



Question évaluative et indicateurs d'évaluation

- ? Dans quelle mesure, la Politique de la Ville permet-elle d'améliorer la connaissance et l'accès aux droits des habitants du QPV ?

Indicateurs de suivi

- Nombre d'habitants issus du QPV fréquentant les lieux d'accès aux droits (*Espace France services, espace multimédia et point relais CAF du Centre Socio-Culturel, CCAS*)
- Nombre d'accompagnements réalisés par âge/sexe/secteur
- Nombre d'atelier/accompagnement numériques réalisés
- Indice de la fragilité numérique

Partenariats

- **Signataires engagés** : Ville d'Albertville, Département, CAF,
- **Partenaires mobilisés** : MFS, associations œuvrant dans le champ de l'accès aux droits des personnes vulnérables, Mission Locale Jeunes, association et structures d'insertion, MJD, CDAD, associations de locataires, CIAS, France travail, CARSAT, CPAM, MSA, DGFIP, SEM4V

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : groupe accès aux droits de la Politique de la Ville
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arllysère** : Conseillers numériques, Réseau Lever l'Encre, MJD
- **CIAS** : Pilotage de la compétence Petite Enfance (*guichet unique à disposition pour informer les familles sur les dispositifs d'accueil du jeune enfant*)
- **DDETSPP** : Contrat local des solidarités, Pacte local des solidarités
- **Etat** : MFS
- **Ville d'Albertville** : projet social du centre socio-culturel (*ateliers numériques notamment*), projet socio-éducatif de la Direction de l'Éducation et de la Cohésion Sociale (*rôle notamment d'information et d'orientation du service prévention de la délinquance et médiation sociale*)
- **Département** : Service social départemental, coordination des acteurs sur le territoire
- **CAF** : Points Relais CAF et permanences
- **SEM4V** : ateliers numériques pour les locataires
- **Education nationale** : Accompagnement à l'inscription OEPRE, formations des parents à l'EN

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Animation du groupe de travail partenarial d'accès aux droits
- MJD

2.5 Accéder aux soins et à une alimentation saine

Les enseignements du 1er Contrat de Ville

Malgré l'installation d'un espace de santé en grande proximité du QPV, le territoire fait face à une densité de professionnels de santé libéraux en dessous des moyennes régionales. Sur le bassin d'Albertville, plus de 50% des médecins généralistes seront à la retraite d'ici 5 à 10 ans. Le manque de praticiens conduit à des délais d'attente de 3 à plus de 6 mois et les rendez-vous sont d'autant plus difficiles pour les nouveaux patients. Ceci concourt de facto au renoncement des soins. Afin de fluidifier le parcours de soins des patients sur le territoire, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) s'organise depuis 2021.

En 2017, la préfiguration d'un Contrat Local Santé a fait ressortir des points saillants sur le quartier avec le constat d'un recours aux professionnels de santé en deçà des moyennes du territoire Arlysère, notamment pour la médecine générale, les soins bucco-dentaires et l'ophtalmologie.

La consommation de psychotropes apparaît élevée sur le quartier tout comme le taux de patients sous traitement antidiabétique en comparaison du constat réalisé pour le territoire Arlysère.

Le Contrat de Ville 2014-2023 n'a, pour l'heure, pas eu d'effet levier mesurable à long terme sur l'accès aux soins. Concernant la thématique « alimentation saine », il est à noter la mise en place d'un jardin partagé au Champ de Mars permettant aux habitants de cultiver ensemble un espace vert favorisant l'apprentissage de pratiques respectueuses de l'environnement et de jardinage.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Les enjeux de santé sont particulièrement prégnants dans les QPV, reflétant les inégalités sociales et territoriales de santé : offre de soin déficitaire, cumul de facteurs défavorables à la santé (précarité économique, suroccupation des logements, bruit, etc.), moindre accès aux facteurs de protection et prévention de la santé (emploi, loisirs, alimentation saine, cadre de vie promoteur de santé physique et mentale, etc.).

Ces facteurs contribuent à un renoncement important aux soins. Selon le Réseau national des centres ressources Politique de la Ville, près de 40 % des habitants des QPV ont déclaré avoir renoncé au moins à un soin.

Face à ce constat, des actions de démarche d'éducation pour la santé mobilisant les outils de l'aller-vers, de la médiation en santé et d'amélioration du cadre de vie devront s'engager. Une réflexion est à mener sur la réactivation du Contrat Local de Santé Mentale ainsi que sur l'opportunité de la mise en place d'un Contrat Local de Santé.

Concernant l'accès à une alimentation plus saine, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) d'Arlysère, un diagnostic a été mené en 2023 sur la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès de tous à une alimentation de qualité avec l'ambition " de passer d'un droit à être nourri à une démocratie alimentaire locale ". La conduite de cet objectif doit s'appuyer sur la sensibilisation des publics et la promotion à l'alimentation, la santé, la nutrition, la durabilité et sur une meilleure connaissance du système de production agricole du territoire.



Objectifs opérationnels

■ Favoriser l'accès à une alimentation de qualité et promouvoir les relais alimentaires (circuit court, budget ...)

- Soutien à l'épicerie solidaire le Panier de Thérèse
 - o tarifs modulés
 - o paniers solidaires
- Ateliers budget alimentaire
- Jardins partagés (éducation au jardinage, etc.)

■ Développer des actions de sensibilisation au bien manger (diététique ...)

- Animation d'éducation auprès des publics enfance-jeunesse
- Ateliers cuisine d'équilibre alimentaire et nutrition – bien manger

■ Promouvoir les actions de santé et l'accès aux soins (physique et mentale, ...)

- Prévention de lutte contre les addictions
- Accompagnement personnalisé de l'accès aux soins
- Promotion de la santé et activités sportives à destination des enfants et des jeunes
- Sensibilisation et formations sur la santé mentale
- Découverte du patrimoine local et des enjeux liés à l'environnement



Question évaluative et indicateurs d'évaluation

? Dans quelle mesure la Politique de la Ville permet-elle aux habitants de QPV d'accéder plus facilement aux soins et à une alimentation saine ?

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre à destination des habitants
- Nombre de personnes touchées par des actions d'éducation, de sensibilisation par âge/sexes/secteur
- Nombre de bénéficiaires des aides d'urgence alimentaires résidant en QPV
- Nombre d'habitants bénéficiaires des services sociaux du Département
- Nombre de personnes accompagnées en médiation santé : âge / Sexe / ouverture de droits / accès à un parcours de santé (déclaration Médecin traitant, suivi par un médecin spécialiste, etc)

Partenariats

- **Signataires engagés** : Arlysère, Ville d'Albertville, Département, CAF, Éducation Nationale, ARS
- **Partenaires mobilisés** : Associations d'éducation populaire, associations sportives et culturelles, Mission Locale Jeunes, agriculteurs locaux, associations caritatives (*Croix Rouge, Restos du Cœur, Caps etc.*), IREPS, CPA, CDOS, CPTS les professionnels de santé, le Pélican, CPAM.

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : groupe territorial
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arllysère** : Mobilités, PAT, Smart Agglo
- **CIAS** : conseils aux familles sur l'équilibre alimentaire et les besoins nutritionnels du jeune enfant, Semaine du goût, conseils aux familles sur les soins à apporter aux jeunes enfants. Orientation des familles vers des partenaires spécialisés.
- **Etat** : CPTS
- **Ville d'Albertville** : projet socio-éducatif de la Direction de l'Éducation et de la Cohésion sociale (*ateliers santé et bien-manger*), Forum Sport-Santé, restauration scolaire, projet social du Centre Socio-Culturel (*ateliers cuisine du Champ de Mars*), cuisine centrale, CCAS, Espace Santé
- **Département** : Service social, PMI
- **CAF** : Appel à projet AVS – axe alimentation (*ateliers cuisines, investissement cuisines, paniers solidaires*) Programme Malin
- **SEM4V** : locaux à destination de professionnels de santé au rez-de-chaussée des Tours Sainte Thérèse
- **Education nationale** : Ecole promotrice de santé, Restauration scolaire (loi 3DS)
- **ARS** : DAPAP (Sport, santé), PACAP (Sport santé et nutrition), CSAPA le Pélican (Addictions) PTSM (CLSM, semaines de l'information en santé mentale, ambassadeur santé mentale jeunes, formation prévention suicide, formation premiers secours en santé mentale, psychologues en missions locales...), médiateur santé, lutte contre les maladies chroniques et promotion d'une alimentation favorable à la santé (PACAP 0-6 ans, programmes d'éducation thérapeutiques du patient, épicerie sociale et solidaire, dépistage cancer), Maison des Réseaux de Santé de Savoie (DAC et REPPPOP), accompagnement au développement de l'exercice coordonné et aides à l'installation des professionnels de santé
- Professionnels de santé libéraux : Communauté professionnelle de territoire de santé d'Arllysère

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB

2.6 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

Le quartier dispose de plusieurs lieux et espaces permettant l'accueil et l'information des publics. Parmi eux : l'espace jeune, le tiers-lieu, l'épicerie solidaire, l'Espace France Services, la Maison de la Justice et du Droit, les locaux décentralisés du CSC etc.

Pour les acteurs du quartier, il s'agirait avant tout de bien délimiter la vocation des différents espaces d'accueil. Ces équipements doivent proposer une offre lisible à la population et aux acteurs.

Si le bilan 2014-2023 est mitigé sur la capacité à rendre attractifs les équipements du quartier, il convient de bien souligner leur rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale, ne serait-ce que par la présence publique et fonctionnelle qu'ils assurent. Certaines actions contribuent fortement à mobiliser des habitants du quartier en leur offrant des espaces d'expression, de dialogue et de " vivre ensemble ", même si la fréquentation aux actions mises en place n'est pas toujours à la hauteur des attentes.

Se pose néanmoins la question de la " mise en capacité et en mobilité " des habitants du quartier dès lors que les équipements sont en grande proximité et comment des actions sont mises en œuvre pour lever les freins à la mobilité.

Enfin, les grands projets inscrits en Renouvellement Urbain 2014-2022 ont tous été lancés et méritent pour certains d'être finalisés tels que l'aménagement de la Contamine et ses abords immédiats, par exemple, alors que d'autres projets doivent encore être proposés en relation plus étroite avec les usagers pour une meilleure appropriation de la Maison de l'enfance par les habitants du quartier, par exemple.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Développer des actions d'accompagnement en faveur des habitants du QPV pour les inciter à utiliser plus fortement les lieux d'accueil et équipements sociaux, culturels et sportifs du quartier, est une priorité du Contrat. Ces actions doivent favoriser l'accès de tous et encourager la présence des filles dans l'espace urbain.

Le (re)positionnement dans le quartier des grands événements de la ville est un projet à poursuivre pour faciliter son intégration dans le fonctionnement commun de la ville : festival du Grand Bivouac, festival " Tous dehors !", festival des musiques militaires etc. Ceci doit contribuer à faire rayonner davantage des équipements de quartier sur l'ensemble de la ville et notamment les nouveaux services sociaux et économiques implantés en proximité dans les différents secteurs du QPV afin d'encourager la mixité sociale.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par des travaux d'investissement visant à répondre à des besoins pratiques de la population au quotidien. La demande pour chaque quartier est différente en fonction de la configuration et de la conception des espaces publics, des voiries et des équipements publics.

L'évolution rapide du climat, des pratiques et des attentes nécessite aussi des adaptations dans le fonctionnement de ces quartiers. Les différents acteurs de la vie quotidienne dans les quartiers Politique de la Ville sont mobilisés pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments, la valorisation des espaces publics et la mise en place d'interconnexions en mode doux (*vélos, piétons, poussettes...*) avec le centre-ville.

De la même manière, l'attractivité des équipements de quartier s'appuiera sur des contenus et des propositions de qualité, innovantes ou originales, ainsi que sur un niveau d'aménage-

ment et d'équipement comparable à des structures de centre-ville.

La qualité et l'attractivité des espaces publics demeure également un enjeu majeur : la requalification du bâti et des espaces doit pouvoir s'accompagner d'une approche globale et d'une réflexion sur une esthétique d'ensemble. Les quartiers QPV peuvent redevenir des lieux d'expérimentation, d'exigence et de créativité en matière d'aménagements et d'usages: aménagements paysagers, expériences d'urbanisme transitoire, usages éphémères...

Les quartiers concernés sont porteurs d'une histoire récente mais qui fait partie intégrante du patrimoine et de la construction de la ville. La "reconnexion" des habitants avec la construction, l'évolution et les qualités de leur quartier peut également être un vecteur d'estime et de valorisation.

Enfin, le secteur du Champ de Mars mérite une attention toute particulière tant sur le plan de l'habitat qui mérite pour partie une rénovation importante que sur le plan de la fonctionnalité urbaine du quartier à améliorer. L'étude engagée à cet égard devra dès 2024 structurer un plan d'interventions.



Objectifs opérationnels

■ Garantir l'accès à des lieux de proximité favorables à l'accueil des habitants et au développement des liens sociaux

- Animation des lieux de proximité
 - o Tiers-lieu de La Contamine
 - o Maison de quartier du Champ de Mars
 - o Salle multi-activité et bibliothèque partagée à l'école du Val des Roses
 - o Parc du Val des Roses et de son marché
- Accompagnement des projets habitants
- Soutien aux actions de la lutte contre l'isolement et le renforcement des liens intergénérationnels

■ Garantir une gestion urbaine et sociale de proximité (propreté, projets habitants...)

- Accompagnement vers la réduction des effets des phases de chantier pour les habitants du quartier
- Amélioration de la qualité des espaces publics et privés à disposition des habitants du quartier
- Réappropriation du patrimoine et de l'histoire des quartiers



Question évaluative et indicateurs d'évaluation

? Dans quelle mesure les actions déployées sur le quartier contribuent-elles à améliorer le cadre de vie du quartier ?

Indicateurs de suivi

- Nombre et types d'actions accompagnées sur le territoire
- Nombre de projets habitants accompagnés
- Nombre d'habitants présents aux événements
- Nombre de logements sociaux rénovés
- Nombre d'écoles rénovées et de cours végétalisées
- Niveau de satisfaction des habitants du QPV

Partenariats

- **Signataires engagés** : Arlysère, Préfecture, Ville d'Albertville, SEM4V
- **Partenaires mobilisés** : Associations d'éducation populaire, associations sportives et culturelles, Mission Locale Jeunes, établissements scolaires, Tiers lieu, ARS, DDT

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : comité de suivi GUSP et TFPB/groupe territorial
- **Instance de pilotage** : comité de pilotage Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arlysère** : service Administration Droit des Sols, gestion des déchets, mobilités, culture, Habitat/ Foncier (*pour accompagnement copropriétés dégradées , logements collocation jeunes*), ingénierie PRU
- **CIAS** : accueil mixte et inclusif des enfants au sein des structures
- **Etat** : PRU, Fonds vert ...
- **Ville d'Albertville** : services culture, sport, entretien de voirie et bâtiments communaux, accompagnement de projets par les médiateurs, CSC
- **Département** : Service social, PMI
- **CAF** : Pôle Ressources Handicap (*accompagnement des professionnels des services aux familles sur l'accueil inclusif*)
- **ARS** : éducation santé-environnement (*AMI annuel*), urbanisme favorable à la santé (*avis sanitaires AGATE, CAUE, collectivités...*), qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants, lutte antivectorielle - moustiques tigre

■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB
- dispositif adulte relais
- GUSP

2.7 Assurer la tranquillité résidentielle des habitants

Les enseignements du 1^{er} Contrat de Ville

Lors de la précédente période contractuelle 2014-2023, le renforcement des moyens de prévention et de lutte contre la récidive, l'aide aux victimes et la lutte contre l'insécurité ont été des axes structurants.

Ils ont été complétés à la suite par un plan de prévention de la radicalisation, le tout appelant davantage de coopération entre acteurs et d'efficacité dans les réponses apportées à chaque spécificité comme souligné dans le contrat de sécurité intégrée (*Préfet, Procureur de la République, Maire*) signé le 18 octobre 2023.

Le Groupe de Partenariat Opérationnel (*GPO, partenariat avec la police nationale*) pensé comme une réponse intéressante aux problématiques de délinquance répond encore parfois difficilement à certaines problématiques par manque de moyens mobilisables.

A noter, la création d'un service prévention de la délinquance et médiation sociale en 2015 par la ville d'Albertville composé d'un responsable et de quatre médiateurs. De plus, sur la même période, quatre postes d'adultes-relais sur le quartier ont été financés et rendus opérationnels : deux au service prévention de la délinquance et médiation sociale de la Ville, un en ludothèque de la CSF et un en association sportive à l'UOA.

LES ENJEUX D'AVENIR À 2030

Le Contrat de Ville se fixe pour objectif de poursuivre le développement de la prévention de la délinquance et de la médiation sociale en y associant les acteurs de la prévention (*Prévention spécialisée, Mission Locale Jeunes, associations sportives et culturelles, institutions...*) et de faciliter les remontées et échanges d'informations en matière de suivi des incivilités pour améliorer les priorités d'actions en faveur des habitants. L'enjeu réside dans l'approfondissement des nombreuses initiatives partenariales prises dans le domaine de la sécurité entendue largement : sécurité intérieure et sécurité du quotidien, justice, prévention de la délinquance, accompagnement des mineurs, éducation, lutte contre la radicalisation et le séparatisme mais aussi la sécurité dans les transports.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est identifié comme l'instance de coordination qui détermine, met en œuvre et suit la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance d'Albertville. Il est également un relais d'information et d'implication de la population sur la sécurité via les associations et autres structures qui y sont représentées. L'enjeu de coordination de cette instance, au-delà du partage d'informations, est de permettre un maillage fin du territoire par les acteurs locaux.

Comme mentionné dans le contrat de sécurité intégrée d'octobre 2023, deux autres enjeux méritent une attention particulière :

- l'amélioration qualitative et quantitative de la mobilisation des forces de sécurité intérieure, notamment pour éviter la création de zones de non-droit ;
- la mise en œuvre d'une justice pénale de proximité visant à améliorer significativement le délai de réponse pénale aux délits du quotidien en agissant sur trois leviers d'action : convoquer rapidement le délinquant ou contrevenant ; garantir une exécution rapide de la sanction ; assurer un soutien aux victimes.



Objectifs opérationnels

■ Faire des espaces publics des lieux de socialisation, de mixité et d'inclusion

- Soutien aux actions de vivre ensemble
- Mise en place d'actions d'appropriation positive de l'espace public par les habitants (*fêtes de quartier, quartiers d'été, Lance Tes Vacances*)

■ Renforcer la présence publique sur les quartiers notamment sur des horaires décalés

- intervention des éducateurs de rue, des médiateurs, des animateurs
- intervention des agents du bailleur (*gardien, ...*)
- présence des forces de police (*municipale et nationale*) et notamment poursuite de l'action de proximité de la police municipale par des patrouilles pédestres dans le QPV
- espaces de parole dédiés aux habitants et jeunes permettant de déminer les tensions

■ Lutter contre les trafics

- action coordonnée et renforcée avec les forces de l'ordre notamment au travers du CLSPD et du GLTD (*coopération Police Nationale et Police Municipale*)
- formation des professionnels à la médiation et la communication non-violente
- actions visant à prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics

■ Renforcer la prévention situationnelle en direction des femmes notamment (aménagement urbain, éclairage public ...)

- actions de prévention, formation, information sur les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales
- actions de mobilisation favorables à la bienveillance réciproque entre habitants

■ Renforcer les liens associations de locataires/habitants par des actions de convivialité

- actions en pied d'immeuble



Questions évaluatives et indicateurs d'évaluation

❓ **Dans quelle mesure la politique de la ville permet-elle le renforcement de la présence publique dans le quartier ?**

Dans quelle mesure le renforcement de la présence publique dans le QPV contribue-t-elle à atténuer le sentiment d'insécurité des habitants du QPV et à diminuer les actes d'incivilité ?

Indicateurs de suivi

- Nombre d'heures de présence des professionnels sur le terrain
- Nombre de jeunes condamnés à des peines de Travaux d'Intérêt Général (TIG) accueillis
- Nombre de Rappels A l'Ordre (RAO)
- Nombre de délits
- Nombre de contrôles routiers (*2 roues et 4 roues*)
- Evolution du sentiment d'insécurité des habitants en QPV

Partenariats

- **Signataires engagés** : Arlysère, État (Préfecture, Procureur de la République, Police nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), délégué aux droits des femmes) Ville d'Albertville, SEM4V

- **Partenaires mobilisés** : prévention spécialisée, associations d'éducation populaire, associations de locataires, MJD, associations de prévention des risques et de lutte contre les violences, Education nationale

Instances de coordination

- **Instance opérationnelle** : CLSPD
- **Instance de pilotage** : CLSPD et comité de pilotage du Contrat de Ville

Dispositifs mobilisables

■ Politiques de droit commun

- **Arlysère** : Maison de la Justice et du Droit
- **Etat** : FIPD, MILDECA, dispositif ANGELA, Police nationale ...
- **Ville d'Albertville** : projet socio-éducatif de la Direction de l'Éducation et de la Cohésion sociale (prévention de la délinquance et médiation sociale, accueil Travaux de TIG, RAO, CLSPD, vidéo-protection etc.), Police Municipale et centre socioculturel
- **Département** : Prévention spécialisée, actions collectives " reflet de femmes "
- **CAF** : Pôle Ressources Handicap (*accompagnement des professionnels des services aux familles sur l'accueil inclusif*)
- **SEM4V** : Lien renforcé avec les Polices municipales et nationales, participation aux réunions GPO
- **Éducation Nationale** : Ouverture du collège REP 8h-18h , Ecole ouverte, stages de réussite, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, correspondant Police nationale, signalements de faits établissements pour les faits survenant aux abords de l'établissement.

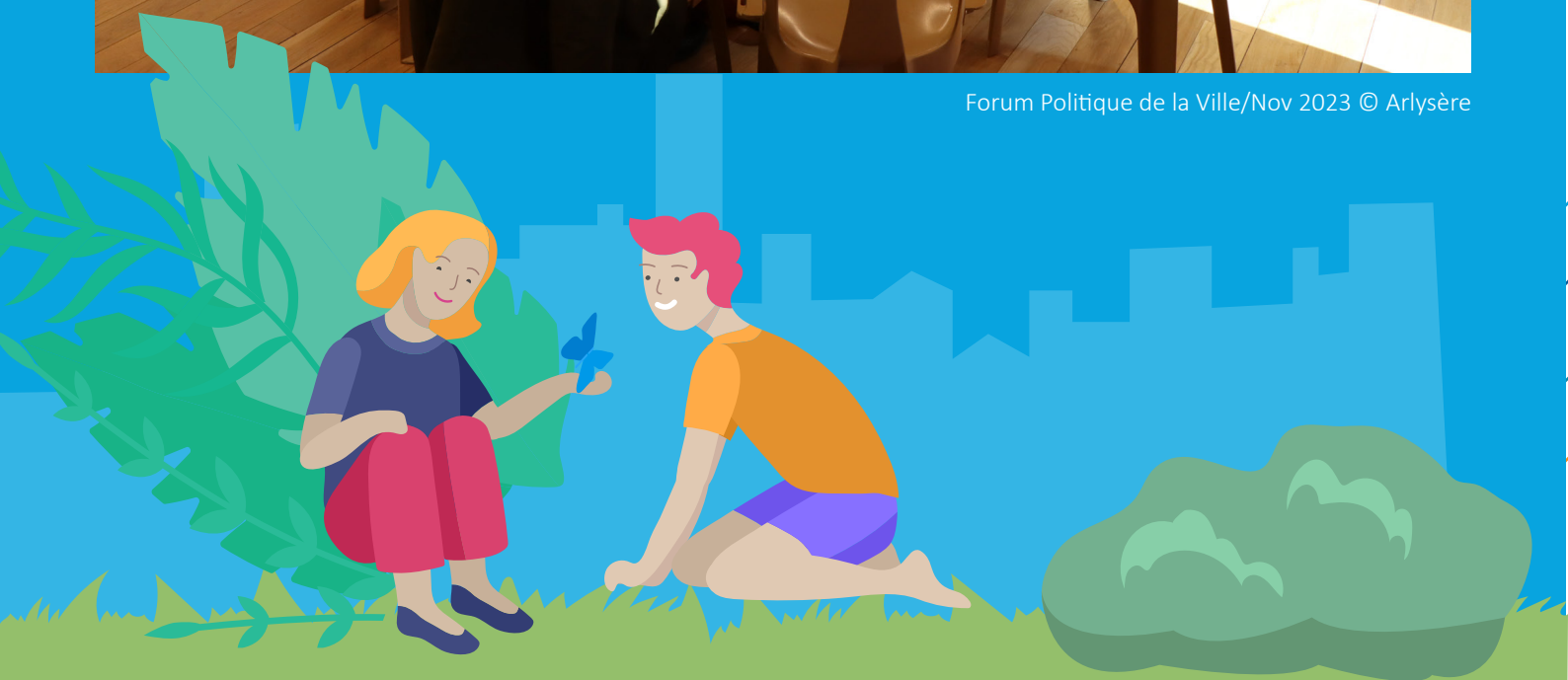
■ Politiques publiques spécifiques QPV

- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB
- dispositif adulte relais

3. Fonctionnement du Contrat de Ville



Forum Politique de la Ville/Nov 2023 © Arlysère



Choix méthodologiques retenus pour cette partie

Il est impératif que les ambitions inscrites au présent Contrat soient évaluées finement, gage de recherche d'une amélioration de la vie des habitants du QPV et d'une bonne gestion des deniers publics.

Le schéma d'évaluation doit être élaboré en amont de la mise en œuvre des objectifs de façon à mesurer l'impact de la politique conduite à partir d'indicateurs sélectionnés en fonction des axes de développement retenus.

Un travail préparatoire a d'ores et déjà permis de recueillir des indicateurs potentiellement mobilisables. Un schéma d'ensemble et cohérent reste à finaliser avec l'appui de professionnels de l'évaluation plus à même d'objectiver le territoire et de proposer des outils d'expertise adaptés. Des crédits spécifiques et une mission spéciale seront mobilisés en appui des travaux engagés jusqu'alors par les signataires.

Ainsi le processus et les outils de l'évaluation feront l'objet d'un travail complémentaire à l'écriture du Contrat dès la première année de sa mise en œuvre. Les modalités précisées de l'évaluation seront validées en COPIL.

3.1 GOUVERNANCE

3.1.1 Principes généraux

■ Installer les bonnes pratiques

Il convient d'instituer, avec les partenaires, un cadre de travail et de relations propices aux échanges et à la construction et à la coordination de cette politique publique dans le périmètre de nos moyens. Ainsi quelques « bonnes pratiques » doivent guider notre action :

- travailler en équipe avec de multiples partenaires dans le cadre d'une stratégie globale,
- soutenir les réflexions et les actions qui visent à répondre aux problèmes des habitants, chacun selon sa compétence,
- agir en groupe d'expertise, AGILE, sur des thématiques locales et actuelles avec élus, habitants, professionnels, bénévoles, en porteur de réflexion ou en contributeur,
- s'assurer d'une lisibilité claire et détaillée des objectifs à atteindre et de nos limites.
- étayer nos actions en complémentarité du droit commun, et des autres politiques publiques
- s'assurer d'un bon niveau d'échange et de coordination et d'information entre tous les acteurs et avec les habitants,
- rendre compte des actions engagées.

■ Mobiliser les partenaires à leur juste niveau

Le Contrat de Ville repose avant tout sur une mobilisation large des acteurs, qui, organisés entre eux, dans le cadre du Contrat, peuvent conduire des actions ciblées et adaptées.

Les partenaires peuvent intervenir à plusieurs niveaux (politique, technique, juridique, opérationnel, financier...). L'important est pour chacun, d'avoir une vision d'ensemble, une information en continu, et d'être à la bonne place et au bon moment dans l'action.

Le cadre général d'organisation doit pouvoir s'adapter et se réorganiser en conséquence.

■ Innover avec un droit à l'expérimentation

La Politique de la Ville vise à faire mieux ou différemment pour répondre aux besoins des habitants dans les quartiers. La mise en place d'expérimentations permet de tester des solutions en situation réelle, et ainsi de mobiliser des acteurs et d'impliquer les porteurs d'idée dans les recherches de solutions. Les réussites deviennent alors des modèles pouvant se diffuser ainsi, sur le reste du territoire.

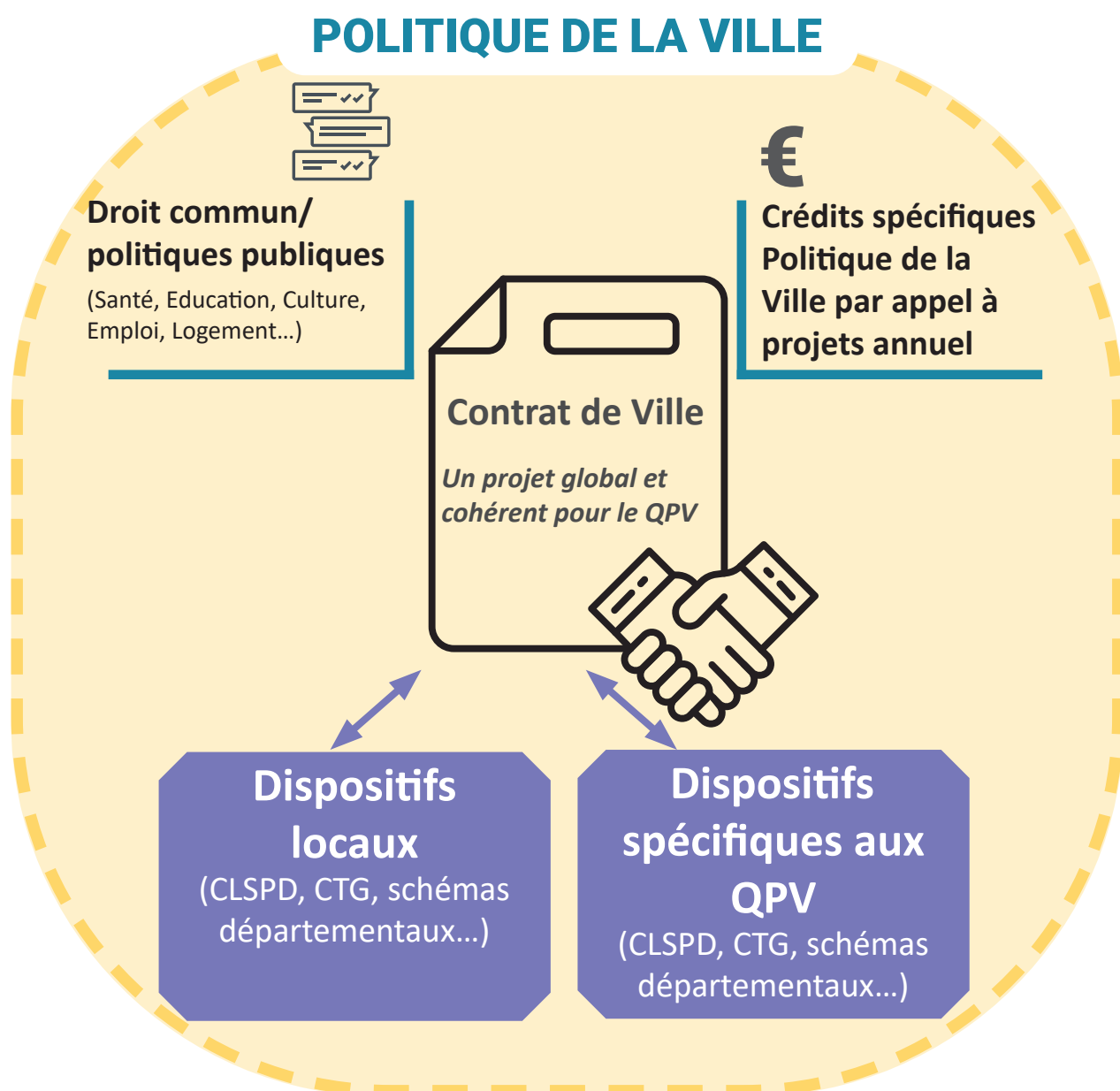
■ Reconnaître aux habitants une expertise d'usage

L'objectif principal du Contrat de Ville est l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les habitants détiennent l'expertise d'usage des lieux car ils y vivent quotidiennement. Ils doivent alors guider les partenaires dans le choix des actions à mettre en œuvre. Les habitants seront ainsi associés à la gouvernance du Contrat de Ville.

3.1.2 Articulation avec les dispositifs connexes au Contrat

Le Contrat de Ville n'est pas une politique publique " hors sol ". Il s'appuie sur des politiques existantes, qu'elles soient nationales ou locales (*lutte contre la délinquance, contre la précarité, contre l'insécurité, etc.*) et se complète avec des dispositifs spécifiques aux QPV (*Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Cité Éducative...*).

A cet égard, la bonne articulation entre les dispositifs est essentielle. Il convient de coordonner nos ambitions et nos actions avec les autres politiques publiques mises en œuvre sur le QPV.



3.1.3 Les clefs de la réussite

■ Le Contrat 2024-2030 sera une réussite si :

- Les parties prenantes ont été impliquées et actives (*signataires, acteurs, habitants*) lors de réunions régulières,
- Les informations communiquées ont été transparentes avec des objectifs, des moyens et des résultats accessibles au public,
- La collaboration entre les différents acteurs du Contrat de Ville a été efficace,
- L'évaluation régulière a permis de mesurer les évolutions,
- Les évolutions de contexte (*socio-économique, environnemental, etc.*) ont été prises en compte dans la conduite des actions (*flexibilité, agilité*),
- Le partage des bonnes pratiques et l'échange d'expérience est efficient.

3.2 PILOTAGE ET COORDINATION

3.2.1 Principes généraux

■ Coordination des partenaires

La coordination des acteurs inscrits en Politique de la Ville sur le territoire s'organise à 3 niveaux :

- La coordination stratégique composée de deux instances politiques (*comité stratégique et Comité de pilotage*) et d'une instance technique (*Equipe projet*)
- La coordination opérationnelle essentiellement articulée au sein du Groupe Territorial, qui peut travailler en périmètre plus restreint sur des sujets spécifiques au travers de groupes de travail thématiques (*jeunesse, accès aux droits, parentalité...*)
- La coordination d'ensemble qui repose à la fois sur la tenue du Forum Politique de la Ville , et à la fois sur la participation à toutes les instances « connexes » aux sujets évoqués au sein du Contrat de Ville (*CLSPD, Plan pauvreté, schéma départementaux cohésion sociale, culture...*)

A noter que de la souplesse est attendue à l'usage dans cette coordination, en fonction des besoins posés par l'actualité.

■ Organisation du couple Commune/EPCI

Le Contrat proposé ne concerne qu'un seul QPV à l'échelle de l'agglomération, sur une seule commune, la Ville d'Albertville. Cette nouvelle génération de Contrat de Ville, précise l'articulation entre la commune concernée et son Etablissement Public de Coopération Intercommunale : " dès lors qu'il exerce la compétence Politique de la Ville , l'EPCI assure le pilotage du Contrat de Ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales ", selon une instruction adressée le 4 janvier 2024 par la secrétaire d'État à la ville aux préfets. Il est précisé en outre que « Le maire doit être au cœur de l'élaboration des contrats de ville, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de Politique de la Ville », et qu'il doit en particulier avoir " un rôle central dans le pilotage et la coordination du Contrat de Ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés ", lorsque le Contrat de Ville ne concerne que sa commune.

3.2.2 Rôle et composition des instances

■ Le suivi des conventions adossées au Contrat de Ville

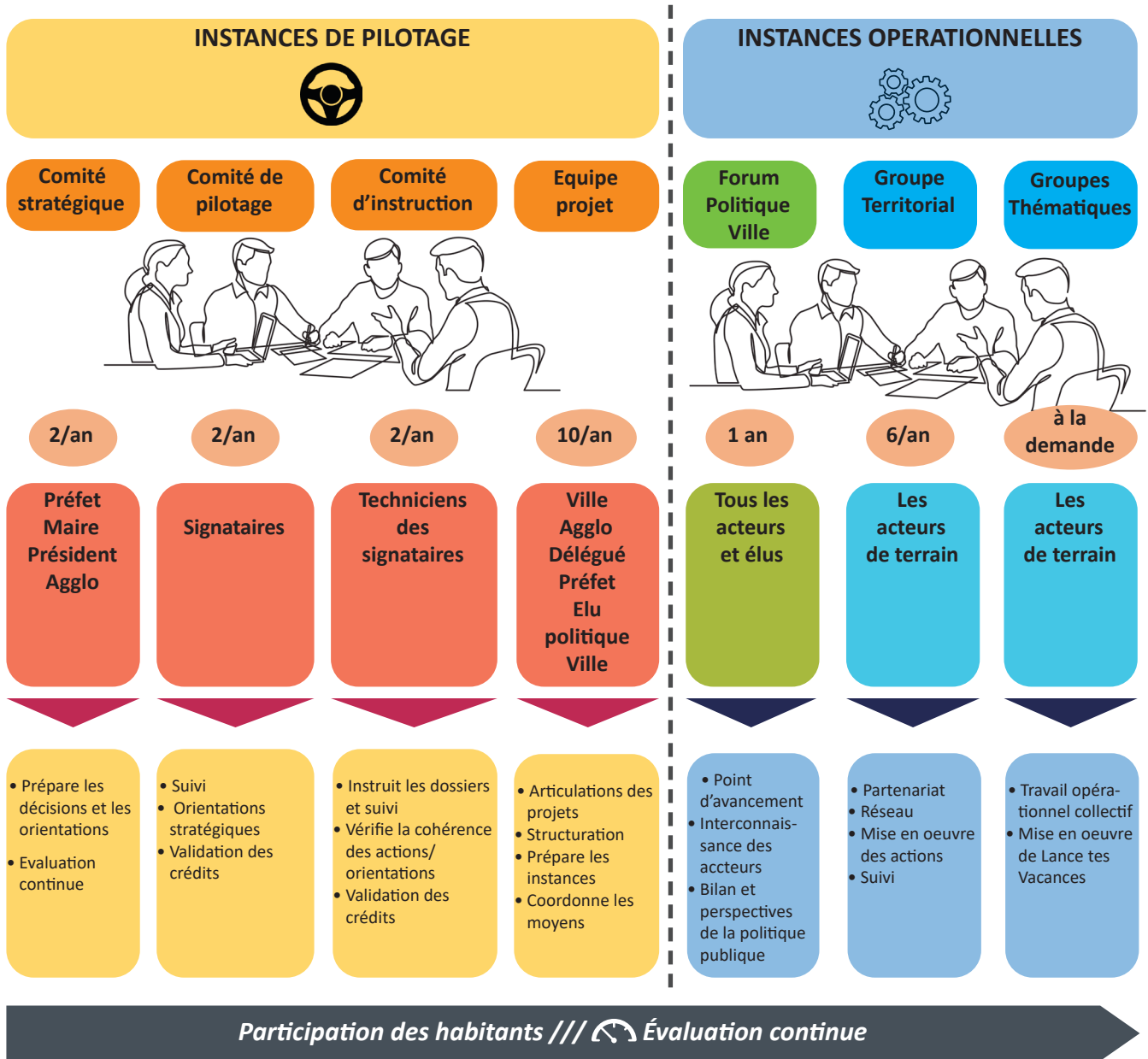
Certains dispositifs tels que l'utilisation de l'abattement de la TFPB, le PRU, la GUSP ou encore le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité font l'objet de conventions assorties d'objectifs et de moyens associés.

Ces conventions engagent toute ou partie des signataires du Contrat de Ville et s'inscrivent pleinement à l'atteinte des objectifs ciblés par ce Contrat.

A cet égard, des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation de ces dispositifs doivent être associés au pilotage du Contrat de Ville qui se définit comme suit :

- Point de suivi en équipe projet entre 2 et 4 fois par an selon les enjeux cibles
- Définition des orientations et suivi d'action en comité stratégique 2 fois par an
- Un rapport d'activité annuel de l'utilisation des moyens et des actions conduites livré par écrit et présenté en Comité de Pilotage.

3.2.3 Schéma d'organisation des instances



3.3 PARTICIPATION DES HABITANTS

3.3.1 Intentions et objectifs

Les signataires de Quartiers Engagement 2030 souhaitent faire de la participation des habitants une exigence et une réalité effective durant la durée du Contrat de Ville. La définition d'un cadre formel et contractuel à cette participation doit permettre de garantir sa mise en œuvre et de proposer aux habitants une démarche compréhensible et accessible.

■ **La participation citoyenne dans le Contrat de Ville se construit à plusieurs niveaux :**

- elle doit permettre aux plus éloignés des services publics de se faire entendre et de participer à la Politique de la Ville avec une vigilance particulière pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus précaires,
- elle doit viser à la structuration de collectifs d'habitants intégrant pleinement le pilotage et la gouvernance de la Politique de la Ville.

■ **La participation des habitants des QPV, parce qu'elle est parfois difficile à mettre en œuvre, requiert des précautions et des conditions d'exercice auxquelles s'engagent les signataires du Contrat de Ville :**

- aller à la rencontre des habitants là où ils vivent (*sortie d'école, marchés...*),
- adapter la participation des habitants aux besoins et contraintes des habitants (*horaires, garde d'enfants...*),
- donner une réponse, quel qu'elle soit, aux remontées et demandes des habitants qui s'effectueront dans le cadre défini de participation,
- restituer systématiquement aux habitants le produit des concertations,
- reconnaître et valoriser l'engagement des habitants,
- former et accompagner les associations et les habitants,
- dédier des moyens à la participation des habitants (*matériels, humains, financiers...*)

3.3.2 Modalités de la participation

	NIVEAU DE PARTICIPATION	QUI ?	COMMENT ?	QUI ANIME ?	FREQUENCE
Evaluer les besoins, les priorités et les impacts des actions du Contrat de Ville	Concertation	• Tous les habitants	• Démarche d'aller vers • Ex : Mairies Mobiles, tables de quartier, porteur de parole, rencontres à la sortie des écoles ou sur le marché, café en pied d'immeubles, ...	• Élus • Equipe projet Politique de la Ville • associations et acteurs de proximité	• 2 actions/an par secteur thématiques selon les besoins
		• Les habitants identifiés par les associations du quartier	• Baromètre du Contrat de Ville	Equipe Projet	• Tous les ans
Participer à l'animation du quartier comme porteur de projet	Codécision	Habitants mobilisés dans les actions	• Participation à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets (type budget participatif, fonds de participation des habitants, ...)	Associations et acteurs de proximité	• Tout au long de l'année

3.4 GUIDE D'ÉVALUATION

3.4.1 Intentions et objectifs

L'évaluation de la Politique de la Ville et des actions financées dans ce cadre constitue une priorité à l'échelle nationale, rappelés comme un axe important localement lors du comité de pilotage de validation du présent contrat.

■ Cette ambition, doit permettre de :

- Mesurer l'impact de cette politique publique, sur la réduction des inégalités,
- Apprécier l'efficacité et l'impact des actions menées au regard des objectifs poursuivis,
- Adapter les actions aux besoins des populations et des territoires,
- Recueillir l'avis des parties prenantes et particulièrement des habitants.

■ Pour chaque orientation il conviendra de :

- définir les modalités de recueil de données et construire les outils associés
- affiner les indicateurs (nombre et contenus)
- s'assurer de la cohérence des données recueillies avec les objectifs fixés
- répartir les outils aux différents évaluateurs
- analyser les données
- présenter les résultats aux signataires pouvant donner lieu à évolution des orientations

Afin d'évaluer la politique du Contrat de Ville, les signataires pourront s'appuyer sur des outils qui restent à préciser avec l'appui d'un expert chargé d'accompagner les signataires sur la définition de ce schéma d'évaluation.

■ Ce dispositif a pour but de :

- produire des informations objectives et fiables
- connaître l'évolution du quartier et des dynamiques territoriales
- accroître la lisibilité de l'action publique
- aider à la décision politique et technique, dans la perspective du projet de territoire
- permettre une analyse partagée et une mise en perspective

■ Ce travail facilitera :

- une analyse collective et concertée
- le choix des priorités territoriales
- la complémentarité d'actions concrètes
- l'alimentation de plans d'actions
- une vision globale et prospective du territoire.

Une évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours est visée pouvant ouvrir la possibilité d'avenants au présent Contrat.

3.4.2 Méthode d'évaluation

QU'EST-CE QUI EST MESURÉ ?	QUELLES DONNÉES	QUI TRANSMET LES DONNÉES ?	QUI TRAITE LES DONNÉES ?	QUAND
Observatoire des quartiers : mesure de l'impact de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs d'évolution du QPV comparés (Agglo/Région/National) 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires signataires du Contrat de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataire extérieur Equipe Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel
Baromètre des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Avis des habitants et des acteurs sur l'évolution des conditions de vie et appréciations sur les actions menées 	<ul style="list-style-type: none"> Les habitants des QPV les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataire extérieur Equipe Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ans lors du Forum
Impact et suivi des actions financées	Données évaluatives dans Dauphin	<ul style="list-style-type: none"> Les porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Equipe Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel
Tableaux de bord des grandes orientations	Données de suivi et d'impact pour chaque orientation	<ul style="list-style-type: none"> Les porteurs de projet, les partenaires, les signataires du Contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Référents des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel

3.4.3 Temporalités et livrables

L'évaluation du Contrat de Ville est d'abord un processus continu permettant d'ajuster les actions et objectifs de l'action publique aux besoins des populations, au contexte socio-économique, à l'évolution des territoires. Chaque année, un rapport synthétique de la Politique de la Ville dresse un bilan des actions menées. Il est transmis aux signataires et présenté en comité de pilotage Contrat de Ville.

3.5 FINANCEMENT DES PROJETS INSCRITS AU CONTRAT DE VILLE

Pour répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée, la Politique de la Ville s'appuie sur la mobilisation et l'accompagnement des acteurs associatifs, structures, intervenants professionnels et bénévoles présents sur les quartiers.

A ce titre, les partenaires souhaitent soutenir les acteurs et faciliter l'accès aux crédits par :

- des subventions de fonctionnement aux très petites associations
- un fonds de participation pour les habitants
- le renforcement de moyens humains et des personnels de proximité et de confiance

L'accès aux crédits du Contrat de Ville pourra donc se dérouler selon 3 modalités :

- **La signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs (CPO)** avec les acteurs du territoire pour 50 % des actions à l'horizon 2025. Ces contrats visent à la sécurisation des crédits par des financements pluriannuels (3 ans) pour des projets et/ou structures répondant aux priorités du Contrat de Ville et en respectant les critères d'éligibilité.
- **Un appel à projet annuel :**
 - o en adéquation avec les priorités du Contrat de Ville,
 - o territorialisé pour accompagner des actions au plus proche des besoins des habitants,
 - o associant les habitants à son élaboration et l'étude des dossiers,
 - o donnant lieu à un règlement, un calendrier et une publication assurée par l'intercommunalité et en ligne sur son site internet.
- **Des financements complémentaires** dans le cadre de projets ou dispositifs spécifiques peuvent être accordés avec des modalités spécifiques : quartiers d'été, cité éducative, abatement de TFPB, appel à projet spécifique, programmation complémentaire...

■ Les critères d'éligibilité des projets

Les actions développées, soutenues, financées dans le cadre du Contrat de Ville s'engagent à répondre des modalités suivantes :

- **Aller vers les publics les plus précaires**

Cette dimension est une condition de réussite de l'objectif de réduction des inégalités du Contrat de Ville parce qu'elle doit permettre de construire des relations de confiance avec les habitants, de rendre accessibles et compréhensibles les offres sur le territoire, de ramener les publics vers les offres de droit commun. Les projets déposés au Contrat de Ville viseront donc à développer des logiques hors les murs et à s'articuler avec les offres de droit commun sur le territoire.

- **Participation des habitants**

La participation des habitants est une exigence dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets financés par le Contrat de Ville.

- **Promotion de l'égalité femme/homme**

A tous les âges de la vie, les femmes particulièrement rencontrent des freins, des difficultés et sont parfois victimes de violences dans l'accès à leurs droits et leur émancipation. Les observations nationales démontrent que dans les quartiers QPV, il existe des freins importants à l'accès à l'emploi, des difficultés d'éviction des femmes de certains espaces publics, des difficultés d'accès aux loisirs et aux sports pour les filles et les femmes, des difficultés pour partir en vacances (*notamment les adolescentes*) et pour trouver des lieux de parole... A tous ces titres, l'intégration de l'égalité femmes/hommes est une condition à l'éligibilité des actions du Contrat de Ville et des indicateurs d'évaluation genrés, doivent être systématiquement associés à l'évaluation du projet.

- **Respect et promotion des valeurs de la République, de la laïcité et lutte contre toutes les formes de discriminations**

Les porteurs de projet déposés au Contrat de Ville s'engagent donc à :

- o avoir a minima un référent laïcité dans sa structure formé à la formation Valeurs de la République et Laïcité,
- o signer et respecter le contrat d'engagement Républicain,
- o garantir l'accès de tous aux actions qu'ils proposent.

- **Favoriser l'ouverture et les mobilités**

Les actions du Contrat de Ville ont toutes pour vocation de :

- o donner la possibilité aux habitants de se projeter hors de leur territoire, de sortir des quartiers,
- o lever les freins à la mobilité dans les parcours d'autonomie,
- o faire la promotion, assurer et développer des mobilités douces et écologiques,
- o promouvoir l'actualité culturelle locale au sein des QPV.

- **Assurer " le droit à un environnement sain " à l'ensemble des habitants et prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique dans les actions déposées en :**

- o s'appuyant sur des mobilités douces et écologiques,
- o s'efforçant de promouvoir une alimentation équilibrée, locale et durable,
- o favorisant la transition énergétique,
- o faisant la promotion du respect de l'environnement.

3.6 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

3.6.1 Mobilisation du Droit Commun

Les signataires du Contrat de Ville mobilisent pour la plupart, des crédits spécifiques dédiés à la réduction des inégalités dans les QPV.

A ce titre, la réussite de la Politique de la Ville réside donc sur la forte mobilisation des services et crédits de droit commun au bénéfice des habitants des QPV. La Politique de la Ville n'a pas vocation à remplacer ou suppléer les crédits de droit commun mais au contraire à les compléter pour rendre les actions plus accessibles, plus adaptées à des populations en situation de précarité. La démarche **Engagement Quartiers 2030** vise une mobilisation collective par la convergence des dispositifs et la synergie entre les partenaires.

3.6.2 Engagements

Les signataires du Contrat de Ville, s'engagent à :

- transmettre annuellement au service Politique de la Ville, des indicateurs et données relatives à l'action en QPV :
 - o les crédits qu'ils mobilisent dans et pour les QPV
 - o la part des publics issus des QPV dans leurs actions
 - o les indicateurs d'impact et de suivi définis au Contrat
- mobiliser leurs moyens et articuler leurs politiques publiques avec celle du Contrat de Ville,
- participer à la mise en œuvre des fiches actions relevant de leur champ de compétences,
- participer aux instances du Contrat de Ville telles que définies au présent Contrat,
- nommer un référent unique " Politique de la Ville " au sein de son institution en interface avec l'Equipe Projet du Contrat.

Ces engagements se traduisent par une fiche engagement annexée au présent contrat de ville, téléchargeable sur le site internet d'Arlysère : www.arlysere.fr/cohesion-sociale/politique-de-la-ville/ et sur le site internet de la ville d'Albertville www.albertville.fr/ma-commune/amenagement-du-territoire/contrat-de-ville/

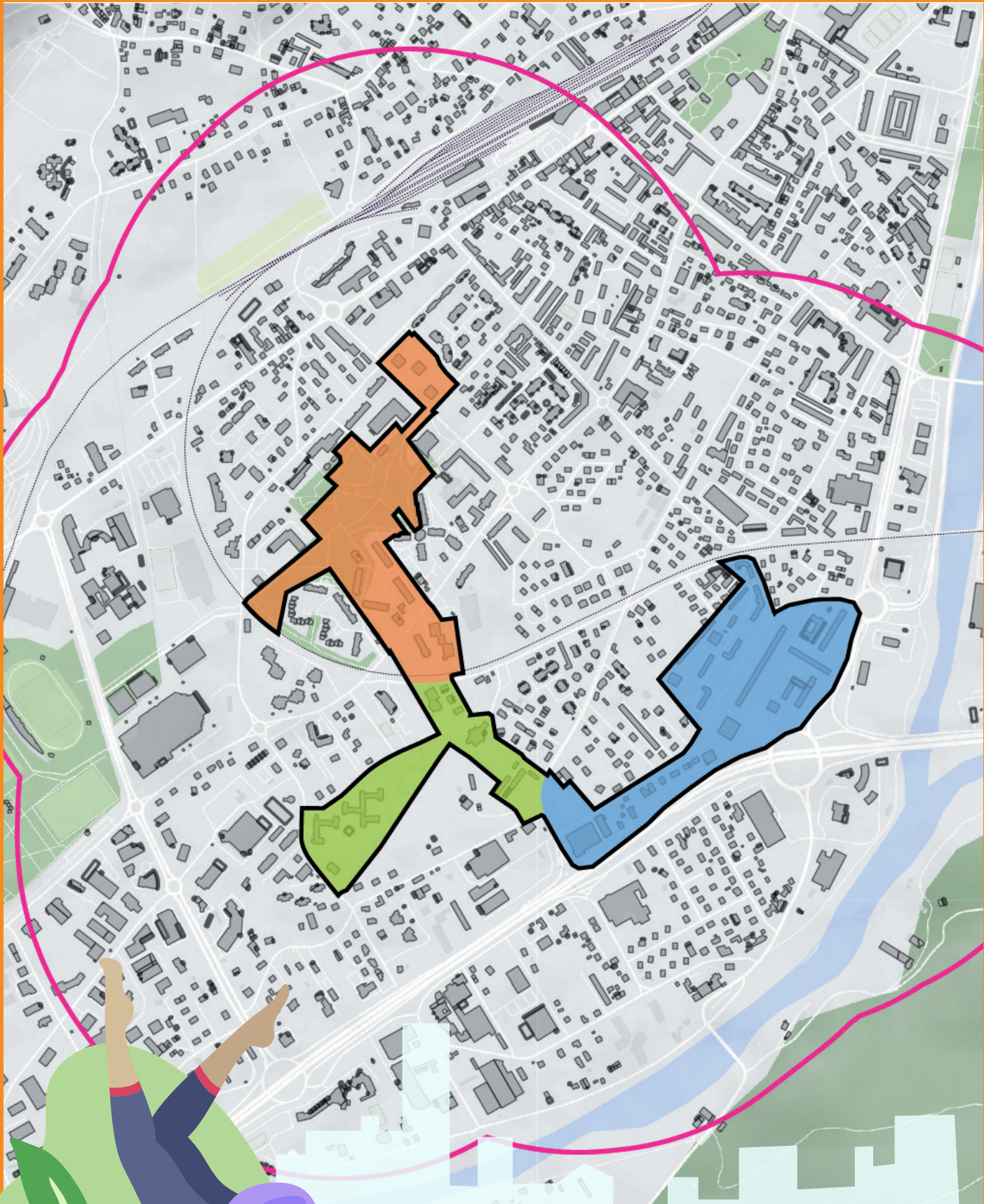
3.6.3 Compétences mobilisées

Sont engagés dans le Contrat de Ville " Quartiers Engagement 2030 " :

- **La Communauté d'Agglomération Arlysère** au titre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, habitat, SCoT, urbanisme, gestion des déchets, mobilités/transports, développement économique, transition énergétique, équipements culturels et sportifs et par extension en lien avec son CIAS, le social et la petite enfance ;
- **La Préfecture de Savoie** au titre de ses compétences en matière de Politique de la Ville , de sécurité et tranquillité publique, de l'aménagement du territoire, des politiques d'insertion, d'emploi et de logement, d'accès aux droits et aux services,
- **La Ville d'Albertville** au titre de ses compétences en matière d'éducation, enfance, jeunesse, sécurité, prévention de la délinquance, social, culture, sport, urbanisme et propreté urbaine ;
- **Le Département de Savoie** au titre de ses compétences en matière d'action sociale de l'enfance, personnes handicapées, personnes âgées, de gestion de prestations (RSA), d'éducation, d'aménagement du territoire et transports ou encore culturelles.
- **La Caisse d'Allocation Familiales** au titre de sa politique familiale et sociale et d'offre globale d'accompagnement,
- **Le bailleur social SEM4V**, au titre des compétences de gestion locative et de l'abattement de la

TFPB

- **L'Éducation Nationale** au titre de ses compétences en matière d'éducation,
- **L'Agence Régionale de Santé** au titre de ses missions de pilotage de la politique de santé publique et de régulation de l'offre de santé en région
- **La Direction Régionale des Affaires Culturelles** au titre de ses missions de pilotage et de mise en œuvre en région des politiques du ministère de la Culture, en articulation ou soutien de celles des autres acteurs locaux,
- **France Travail** au titre de ses missions d'accompagnement des personnes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, de collecte d'offres des entreprises et de mise en relation avec les demandeurs
- **La Caisse des dépôts avec la Banque des territoires** au titre de leurs priorités stratégiques : la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale,
- **Action Logement**, non signataire mais partenaire du Contrat de Ville dans ses missions d'accompagnement des salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, de construction et financement des logements sociaux et intermédiaires.



4 GLOSSAIRE

ADIE :	Association pour le droit à l'initiative économique
AART :	Groupe Coopératif de services
ADS :	Administration Droits des sols
AGILE	Méthode définissant des objectifs à atteindre en tenant compte des évolutions et nécessités d'adaptation
AJE :	Accueil Jeune Enfant
ALSH :	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANGELA :	aide aux personnes victimes de harcèlement
ARS :	Agence Régionale de Santé
AVIP :	A Vocation d'Insertion Professionnelle (pour une crèche)
BAFA :	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD :	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BPI :	Banque Publique d'Investissement
BRSA :	Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
BTP :	Bâtiments et travaux publics
CAPS :	Comité d'Accueil Précarité Solidarité Albertville
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CJC :	Consultation Jeunes Consommateurs
CSA :	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CLEE :	Comité local école entreprise
CLSPD :	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CSC :	Centre Socio-Culturel
CSF :	Confédération Syndicale des Familles
CSI :	Contrat de Sécurité Intégré
CPTS :	Communauté professionnelle territoriale de santé
DAPAP :	Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique
EAJE :	Etablissement d'accueil du jeune enfant
ENT :	Espace Numérique de Travail
FLE :	Français Langue Etrangère
FIPD :	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FSE :	Fonds Social Européen
GLTD :	Groupe local de traitement de la délinquance
GPO :	Groupe partenarial opérationnel
GUSP :	Gestion Urbaine et Social de Proximité
HPS :	Harmonisation des Pratiques Sportives de la ville d'Albertville
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
LAEP :	Lieu Accueil Enfants Parents
LTV :	Lance Tes Vacances
MFS :	Maison France Services
MILDECA :	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions
MJD :	Maison de la Justice et du Droit
MLJAT :	Mission Locale Jeunes Tarentaise
OEPRE :	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (Education nationale)
OTV :	Opération Tranquillité Vacances
PACAP :	Petite Enfance Alimentation Corpulence et Activité Physique
PAE :	Plan accompagnement emploi
PAQTE :	Projets Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

PAT :	Projet Alimentaire Territorial
PEAC :	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PEDT :	Projet Éducatif de Territoire
PIC :	Plan d'investissement dans les Compétences
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PFMP :	Période de formation en milieu professionnel
PMI :	Protection Maternelle Infantile
PRU :	Projet de Renouvellement Urbain
QPV :	Quartier Politique de la Ville
RAM :	Relais Assistants Maternels
RAO :	Rappels à l'ordre
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
RLE :	Réseau Lever l'Encre
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SPIE :	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TIG :	Travaux d'Intérêt Général
TFPB :	Taxe sur le Foncier Bâti
UOA :	Union Olympique Albertville (club de football)

5 ANNEXES

- Evaluation du Contrat de Ville 2015-2023
- Fiches d'engagement des partenaires
- Focus QPV du diagnostic enfance-jeunesse 2023 de la ville d'Albertville
- Projet socio-éducatif de la ville d'Albertville
- Projet social et famille du Centre Socio-Culturel de la Ville
- Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB
- Statistiques de suivi de l'Education Nationale

Les annexes sont disponibles uniquement en téléchargement sur le site d'Arlysère et de la ville d'Albertville

www.arlysere.fr/cohesion-sociale/politique-de-la-ville/

www.albertville.fr/ma-commune/amenagement-du-territoire/contrat-de-ville/